

LE JOURNAL DES RETRAITÉ·ES

La chasse aux pauvres

Alors que notre pays n'a jamais, depuis au moins cinquante ans, compté autant de demandeurs de logements sociaux, Mme Borne annonce que 1,5 million d'HLM les moins chers ne seront plus accessibles aux deux tiers des 2,4 millions de demandeurs qui sont les plus en difficulté, aux 330 000 sans-abris ou aux 93 000 prioritaires du Droit au logement opposable (DALO) en attente. Au nom de la mixité sociale !

Les préfets auront aussi pour consigne de stopper la création de nouvelles places d'hébergement d'urgence destinées aux personnes sans domicile fixe dans ces mêmes quartiers. Où vont-ils se loger ? Dans la rue ? Dans les cimetières ?

S'ajoutant aux mesures coercitives contre les familles, ces propositions se veulent une réponse aux « émeutes urbaines » du début de l'été. La Première ministre a seulement oublié une partie essentielle de son projet : où iront les populations refoulées ? Quelle politique de construction de logements sociaux ? Quels financements prévus pour ces familles qui vivent dans une grande précarité ? Quelles réponses de fond ? De fait, Madame Borne nous promet une aggravation

rapide de la crise du logement.

Le Président et le gouvernement n'ont que faire des habitant·es des quartiers populaires ni des SDF et migrant·es, préoccupés surtout de faire « villes propres » pour les futurs Jeux Olympiques.

La réforme du RSA rejoint cette politique. Cette réforme impose 15 heures de travail par semaine à celles et ceux qui sont les plus précaires. Les sanctions envisagées risquent de multiplier les non-recours alors que déjà 35 % des foyers éligibles au RSA renoncent à la prestation à laquelle ils ont droit.

Ces mesures sont dans la logique de ce qui s'est passé au premier semestre de l'année 2023 : le Président Macron a imposé une réforme des retraites contre l'avis majoritaire de la population. Elles sont emblématiques d'une politique de classe contre une partie des citoyen·es de ce pays, jusqu'à les stigmatiser et même chercher à les cacher.

Il est temps de faire vivre effectivement la démocratie et la justice sociale. ❖

Marylène Cahouet

« Et gare à la revanche
Quand tous les pauvres
s'y mettront ! »
Jean-Baptiste Clément

SOMMAIRE

ACTUALITÉS **Une société en tension** PAGE 2 ▪ **Billet d'humeur** PAGE 3 ▪ **Pouvoir d'achat et inflation** PAGE 3 ▪ **La culture de plus en plus soumise aux potentats locaux** PAGE 4 ▪ ENTRETIEN **Une véritable ambition émancipatrice** PAGE 5 ▪ SANTÉ SOCIÉTÉ **« Avec la réforme de la retraite, je redouble ! »** PAGE 6 ▪ **Austérité budgétaire au programme** PAGE 7 ▪ **Face à l'inflation, les retraité·es font des choix** PAGE 8 ▪ **Parole aux seniors** PAGE 9 ▪ **Aucune ambition pour la perte d'autonomie** PAGE 9 ▪ VIE SYNDICALE ▪ **Les Journées d'automne des retraité·es de la FSU** PAGE 10 ▪ **Une relève ardéchoise** PAGE 10 ▪ **Action sur les pensions et l'accès à la santé** PAGE 11 ▪ **Les « Burburaines »** PAGE 11 ▪ **Une Assemblée générale dynamique et combative !** PAGE 11 ▪ **DOSSIER** ▪ **Santé, autonomie** PAGES 12 À 17 ▪ INFORMATIONS PRATIQUES ▪ **Protéger une personne vulnérable** PAGE 18 ▪ LOISIRS CULTURE ▪ **Un végétal à découvrir, à protéger** PAGE 19 ▪ **Vienne, capitale prestigieuse** PAGES 20-21 ▪ **« La Dignité, un autre nom de la personne humaine »** PAGE 22 ▪ DANS LE MONDE ▪ **Un système « juste » et « consensuel » ?** PAGE 23 ▪ PORTRAIT ▪ **Ernest Pignon-Ernest** PAGE 24 ▪

ACTUALITÉS

PAUVRETÉ, INÉGALITÉS

Une société en tension

Dans un contexte social difficile, le mouvement syndical tient bon.

L'effroi après l'attaque meurtrière dans un lycée collège d'Arras. Plus que jamais il est essentiel pour notre système éducatif de placer au premier plan la laïcité, la liberté de conscience et la liberté d'expression, la volonté de porter l'idée d'une école émancipatrice pour toutes et tous parce que c'est bien ainsi que se construit l'avenir de la jeunesse et de notre pays. Lutter contre les discriminations et le racisme, agir concrètement pour la mixité sociale et scolaire sont autant d'éléments qui procèdent de la laïcité. Force est de constater que l'École est trop souvent reléguée, par le pouvoir, au niveau d'un service marchand ou d'un bien de consommation. C'est pourquoi nous exigeons une réelle volonté politique traduite par des actions et des investissements pour le service public d'Éducation et ses personnels.

Le Proche-Orient s'enfoncé dans une guerre à l'effroyable bilan humain. La FSU a exprimé sa condamnation de l'attaque sanglante du Hamas et rappelé que nous sommes face aussi aux conséquences tragiques de la politique colonisatrice d'Israël, de sa violation du droit international, de ses crimes de guerre depuis 70 ans à l'égard des Palestiniens. La situation exige un règlement pacifique sur la base des résolutions de l'ONU : fin du blocus de Gaza, de la colonisation de la Palestine et reconnaissance de l'État palestinien. Un embrasement de la région est à redouter et déjà les conséquences de ce conflit se répercutent en Europe avec les attentats.

Cet événement tragique tend à reléguer une situation internationale toujours inquiétante avec les guerres et troubles qui se poursuivent en Ukraine, au Yémen et en Afrique... La crise environnementale s'aggrave entraînant crises alimentaires, économiques, pénurie d'eau, migrations : la misère du quotidien écrase toute une partie du monde. Et les migrant·es continuent de s'échouer sur nos côtes. La loi sur l'immigration, dans le contexte, risque d'être à la fois restrictive et régressive.

UNE SOCIÉTÉ INÉGALITAIRE ET EXPLOSIVE

Les émeutes, en France, ont été une réponse à la politique régressive, répressive et autoritaire du président. Le projet de budget confirme un choix assumé contraire à l'intérêt du plus grand nombre : ponction de 16 milliards d'euros sur la dépense publique (logement, emploi, santé, etc.). L'inflation se renforce depuis le mois de juillet : les prix de l'alimentaire et de l'énergie explosent. Le pouvoir d'achat recule encore. Les retraité·es sont sérieusement impacté·es et les associations d'aide, ne pouvant répondre à la demande, risquent la rupture. Mais, au cours du deuxième trimestre, les entreprises du CAC 40 ont versé 49,5 milliards d'euros à leurs actionnaires. La politique d'austérité se poursuit avec des réformes régressives : RSA, emploi notamment.

L'EFFONDREMENT DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

Notre système public de santé est au bord du gouffre. L'accès aux soins est de plus en plus problématique en termes de coût et de proximité géographique. Alors que la loi sur « la société du bien vieillir » a été encore reportée, les mesures concernant la prise en charge de la perte d'autonomie sont notoirement insuffisantes comme l'ensemble du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). D'ailleurs le Haut conseil de l'Âge qui l'avait d'abord présenté comme positif a finalement annoncé qu'« il ne peut pas donner un avis favorable ». Cette évolution est à mettre à l'acquis de l'action des organisations du G9 qui ont voté contre.



À Paris le 13 octobre 2023

Les discussions autour de la Protection sociale complémentaire (PSC) renforcent notre opposition face à un dispositif qui rompt avec le principe de solidarité, ajoute de l'inégalité et va être coûteux pour les retraité·es. Personnes âgées et retraité·es ne font pas partie des priorités du gouvernement !

Les atteintes contre le service public sont nombreuses. Le service public d'éducation est maltraité, ses personnels méprisés. Le gouvernement prétend résoudre le manque d'enseignant·es par les mesures du PACTE, instrument contre la Fonction publique, en substituant le contrat au statut et par la destruction de la Formation continue des personnels. La remise en cause du lycée professionnel est lourde de conséquences pour la formation de nombre de jeunes.

LES SYNDICATS RELÈVENT LE DÉFI

Après la mobilisation sociale inédite contre la réforme des retraites, la rentrée a été difficile. Cependant, en passant en force, en réprimant, le pouvoir est fragilisé. Les luttes locales se multiplient, l'unité syndicale tient bon : en témoigne la journée interpro du 13 octobre pour les salaires et les pensions. Les retraité·es étaient en nombre dans les cortèges. En témoigne également le succès de la journée initiée par le G9 pour exiger une augmentation immédiate de 10 % sur les pensions que le gouvernement ne revalorise que de 5,2 %, bien loin de ce que vivent la majorité de la population et notamment les retraité·es.

En dépit d'une situation difficile, d'une tension très forte, le mouvement social a durablement montré que le syndicalisme était porteur d'espoir : le maintien de l'unité, la capacité à construire des alternatives progressistes, la force du collectif sont autant de leviers pour poursuivre. ♦

Marylène Cahouet

BILLET D'HUMEUR

Surprise, vraiment ?

Après qu'un ministre israélien souhaite l'annexion de toute la Cisjordanie,

Après les attaques de colons contre les Palestiniens,

L'attaque du Hamas serait une surprise ?

Après que l'extrême droite israélienne a appelé, avec succès, au meurtre d'Yitzhak Rabin, "coupable" d'avoir signé les accords d'Oslo,

Après les dizaines d'années passées à rendre inopérants ces accords...

Aujourd'hui des centaines de civils israéliens et des milliers de Palestiniens meurent victimes de de cette stratégie.

Insupportable bilan de Netanyahu et du Hamas.

Pierre Toussenet



RETRAITES ATTAQUÉES

Pouvoir d'achat et inflation

Constats et prévisions vont dans le même sens : les retraité-es ont perdu du pouvoir d'achat et une paupérisation accrue s'annonce pour les années à venir, sans mesures fortes pour inverser les choix gouvernementaux.

Entre janvier 2017 et août 2023, alors que l'indice des prix a augmenté de 17,5 %, le montant des pensions n'a progressé que de 7,9 % (6,2 % pour les retraité-es ayant subi l'augmentation de 25 % de la CSG ce qui représente une diminution de 9,6 % de pouvoir d'achat (respectivement 11,3 %). Si on cumule les pertes subies sur 80 mois, on obtient l'équivalent de 2,4 mois de pension (respectivement 3,6 mois). Une pension mensuelle de 2 500 € a ainsi vu son pouvoir d'achat amputé de 9 000 €.

Pourtant, lors de l'entre-deux tours de l'élection présidentielle de 2022, le candidat Emmanuel Macron avait promis une revalorisation des pensions de retraites du régime général.

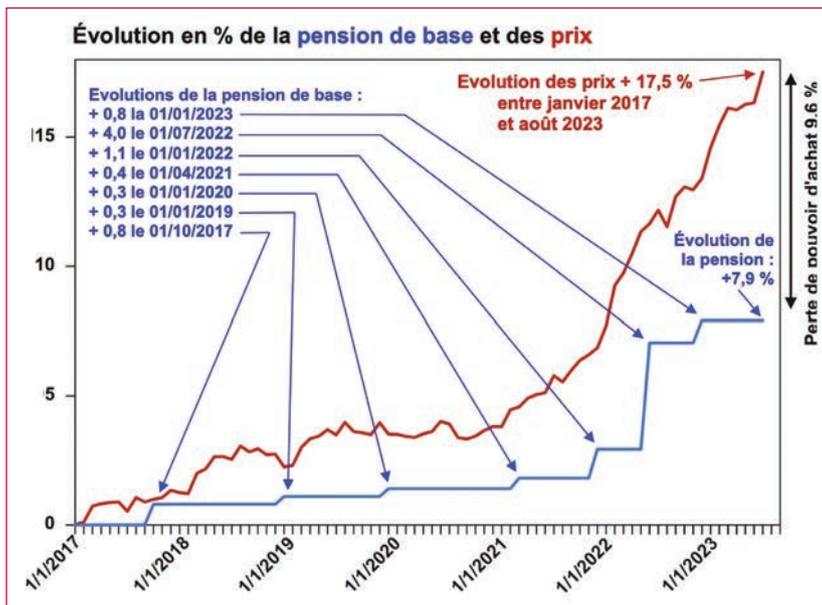
Un an et demi plus tard, force est de constater que ce n'était qu'une manœuvre politique.

En effet, entre le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} septembre 2023, l'indice des prix a augmenté de 10,3 % alors que le montant des pensions ne progressait que de 4,8 %, soit une perte de 5,5 % de pouvoir d'achat.

La revalorisation de 5,2 % promise au 1^{er} janvier 2024 ne respecte pas la loi (article L161-25 du code de la Sécurité sociale) dont l'application aurait dû entraîner une augmentation d'au moins 5,35 %.

Après le report de l'âge et l'allongement de la durée de cotisations, la sous-revalorisation constitue la troisième vague de la réforme des retraites.

Au-delà des revendications du Groupe des 9 (hausse immédiate de 10 %, rattrapage des pertes, annulation de la hausse de la CSG, indexation sur l'évolution du salaire moyen et pension minimale au SMIC), il faut exiger une revalorisation anticipée basée sur les prévisions d'inflation, contrairement à celle qui est calculée avec retard et sous-évaluée (Graphique 1).



Graphique 1

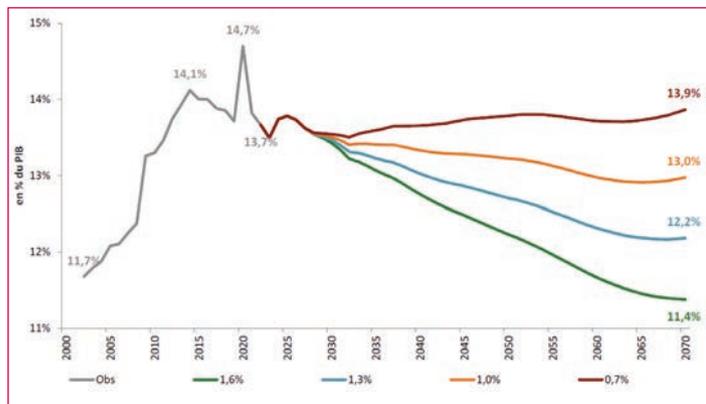
LES DÉPENSES DE RETRAITE - RAPPORT DU CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES DE JUIN 2023

Les 360,7 milliards d'euros versés aux retraité-es en 2022 représentaient 13,7 % du PIB. Comme l'indique le graphique suivant, ce pourcentage va désormais diminuer en passant à 13,6 % en 2027 et 13,5 % en 2030 (Graphique 2).

.../...

ACTUALITÉS

.../...



Graphique 2

À partir de 2030, la part des dépenses de retraite dans le PIB est en baisse dans tous les scénarios de gains de productivité du travail, sauf le premier, pour se situer entre 11,4 % et 13,9 % à l'horizon 2070.

En réalité, sachant que les prélèvements (CSG, CRDS, CASA...) financent en partie le système de retraite, les dépenses nettes du système de retraite s'élevaient à 335,9 milliards d'euros en 2022 soit 12,7 % du PIB

NIVEAU DE VIE EN BAISSÉ

La chute considérable jusqu'en 2070 de la pension moyenne des retraités explique que la part des dépenses de retraite dans le PIB diminue (Graphique 3).

Entre 2020 et 2070, le niveau de pension moyenne nette par rapport au

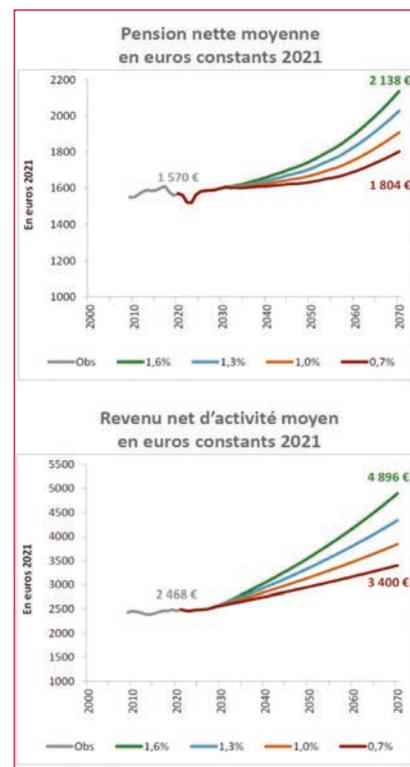
revenu net d'activité passerait de 63,6 % à 53 % ou 43,6 % selon les hypothèses retenues.

Entre 2019 et 2070, le niveau de vie moyen des retraités par rapport à celui de l'ensemble de la population chuterait de 101,5 % à une valeur comprise entre 75,5 % et 87,2 %.

Entre 2021 et 2070, les pensions progresseraient de 8,7 % à 29,3 % et les revenus des actifs de 40,3 % et 102 %.

Des études montrent que la réforme des retraites va coûter (chômage senior, invalidité...).

Pour inverser la tendance, ce sont les ressources qu'il faudrait abonder via les cotisations. La solution, c'est plus d'emplois et de meilleurs salaires et non le recul de l'âge, paramètre le plus injuste. ❖



Graphique 3

Claude Courivaud

INSTRUMENTALISÉE

La culture de plus en plus soumise aux potentats locaux

La personnalisation du pouvoir, jusqu'à « l'hubris », les collectivités territoriales de plus en plus gérées comme des entreprises par des élu-es qui se comportent en professionnel-les et les enjeux financiers prégnants conduisent à des comportements despotiques déconcertants. Quelques exemples.

Le président de Région Auvergne-Rhône-Alpes, ambitieux notoire, après avoir diminué de 4 millions les crédits attribués à la culture en 2022, poursuit l'exercice en 2023 (-1M) mettant en difficultés sévères nombre d'établissements dont plusieurs directeurs avaient osé émettre des critiques quant aux choix clientélistes opérés qui visent sciemment à opposer les scènes nationales aux initiatives d'amateurs (fanfares etc.).

À Calais, une guérilla a longuement opposé le directeur de la scène nationale Le Channel à la maire qui souhaitait ouvertement son départ et a fini par l'obtenir. Pourtant, de 2020 à 2023, un différentiel positif de 7 000 réservations a été enregistré au premier jour d'ouverture, ce qui confirme l'attachement du public à cette scène.

Récemment, le maire d'Arras réclamait ouvertement le départ du Président de l'Office culturel communal pour y placer son adjoint à la culture. On est quasiment dans un cas de « gestion de fait », malheureusement observable dans de nombreuses communes.

De même, la cascade de troubles politiques en Afrique a provoqué la réaction brutale et inaccoutumée des DRAC*, lesquelles, « sur instruction du ministère de la culture, ont demandé de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, toute coopération avec le Mali, le Niger et le Burkina-Faso ». Suite à la vive réaction des syndicats de la culture, le Quai d'Orsay a fait savoir qu'il « n'avait pas formulé cette demande » !

PLAIDOYER POUR LA LIBERTÉ CULTURELLE

Dans la longue histoire de la culture, « qui paie commande », le commanditaire a souvent dicté sa loi sur le contenu et la forme, pour vanter ses choix idéologiques ou ses actions supposées bienfaitrices en n'oubliant pas de figurer sur un vitrail, une toile ou par un signe visible et reconnaissable. Pour le meilleur et pour le pire, mais n'est pas Médicis qui croit s'en inspirer.

L'argent public n'est pas la possession des élu-es. Une forme d'autonomie « décentralisée » consécutive à la loi nécessite que l'on ne sombre pas dans une « culture officielle » au gré des résultats électoraux obtenus ou sollicités sur des bases clientélistes.

À moins de souhaiter que l'on ne revienne à une consternante période de la V^e République, « la sébile ou le cocktail molotov », propos tenus par Maurice Druon ministre de la culture en mai 1973. Le co-auteur du *Chant des Partisans* avait un goût certain pour le rapport de force jusqu'à l'extrême violence.

« La culture, c'est la mémoire du peuple, la conscience collective de la continuité historique, le mode de penser et de vivre », Milan Kundera ❖

Georges Bouchart

* Direction régionale des affaires culturelles

POUR LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

Une véritable ambition émancipatrice

L'école a été dramatiquement atteinte au cœur en ce début d'année. Pour qu'elle puisse pleinement jouer son rôle, elle a besoin d'actes. La Fédération, le SNES-FSU, le SNUEP-FSU avec tout le mouvement syndical réaffirment leurs priorités.



GWENAËL LE PAIH

est secrétaire général adjoint du SNES-FSU.

Il suit plus particulièrement les questions pédagogiques (Collège, Lycée, contenus, métiers), la formation initiale et continue, la formation syndicale et les publications comme directeur des publications. Il est certifié de mathématiques au lycée Anita Conti à Bruz (35).

L'US Retraité-es : Fin octobre, le monde enseignant a été bouleversé par l'attaque à la cité scolaire Gambetta d'Arras. Quelles réactions le SNES-FSU a-t-il portées ?

Gwénaél Le Paih : Trois ans après Samuel Paty, l'un des nôtres a été tué par un fanatique islamiste. Cet attentat terroriste au sein d'un établissement scolaire était ouvertement dirigé contre l'école publique, laïque et ses personnels. Les collègues en ont été profondément bouleversés et avaient besoin de se retrouver à la reprise des cours le lundi suivant. Personne n'avait en effet oublié qu'il y a trois ans, J.-M. Blanquer avait refusé aux équipes un temps de recueillement et d'hommage professionnel après l'assassinat de Samuel Paty. La FSU est intervenue sans relâche auprès de G. Attal pour pointer l'absolue nécessité d'un temps banalisé. Le ministre a fini par entendre nos arguments et les deux premières heures du lundi 16/10 ont été libérées. Le SNES-FSU a proposé des trames d'intervention, reprises par nos sections d'établissement qui ont contribué activement à cette journée d'hommage. Le ministre entend aujourd'hui renforcer la sécurisation des établissements. La FSU a rappelé que la priorité devait aller à la remise aux normes des installations existantes (sonneries défaillantes, clôtures endommagées, etc.). Il faut également plus d'humains pour que tout ne repose pas sur nos collègues de la vie scolaire déjà surchargés et épuisés.

L'USR : L'école est en première ligne. Au vu des conditions de rentrée pour les élèves et les personnels, quelles mesures urgentes s'imposent pour le système éducatif ?

G. L. P. : Les recrutements sont un levier essentiel pour répondre aux tensions que nous rencontrons au quotidien. Il est urgent d'avoir plus d'adultes dans les établissements et de réduire les effectifs par classe. Le SNES-FSU revendique un plan pluriannuel de recrutement avec une programmation des emplois, des mesures qui encourageraient en outre les étudiant·es à se préparer à nos métiers. On sait que le gouvernement tirera prétexte des baisses démographiques d'ici 2027 (-100 000 élèves dans le second degré) pour détruire des emplois, comme c'est déjà le cas pour la rentrée prochaine avec 484 suppressions de postes annoncées dans les collèges et lycées publics. Le SNES-FSU rappelle dès qu'il le peut que le second degré public a perdu 8 381 emplois depuis six ans avec Emmanuel Macron pour 21 000 élèves de plus ! Ses propos laudateurs après le drame d'Arras ne trompent pas les collègues qui ne supportent plus ce double langage alors que des suppressions d'heures de la DHG se cumulent, que des classes sont fermées, que les

missions supplémentaires du Pacte laissent entendre à l'opinion publique que les enseignant·es n'en font pas encore assez.

L'USR : Le mouvement syndical reste uni après la bataille de retraites du début d'année. Quelles actions communes envisager pour promouvoir et défendre les valeurs que nous portons ?

G. L. P. : L'unité syndicale tient bon en effet du côté de l'Interprofessionnelle et la mobilisation du 13 octobre avec des manifestations, des grèves, a été très bien relayée au niveau local, même si elle a été davantage éclipsée au plan national avec l'attentat d'Arras. L'intersyndicale de l'éducation reste aussi active. Nous proposons régulièrement des expressions communes dans les instances sur des priorités qui nous rassemblent : la lutte contre la réforme de la voie professionnelle, les moyens d'une véritable école inclusive, le refus de la formation continue en dehors du temps de service, l'abandon du Pacte et la revalorisation des salaires sans aucune contrepartie... Évidemment, en reprenant le projet du SNALC d'un collège modulaire, le ministre Gabriel Attal tente la division mais cela n'empêchera nullement la FSU de s'y opposer en défendant ses propositions alternatives. Le SNES-FSU s'est mandaté lors de son conseil national en septembre pour une action éducation avant les congés de fin d'année. Elle s'entend dans l'unité la plus large possible, nous y travaillons, pour revendiquer une politique éducative ambitieuse pour le service public, le seul qui scolarise gratuitement tous les élèves quels qu'ils soient et où qu'ils soient. ❖

Le journal des retraité·es s'élargit aux adhérent·es retraité·es du SNUEP-FSU

Depuis de nombreuses années, le SNUEP (Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel) et le SNES (Syndicat National des Enseignements de Second degré) travaillent ensemble pour l'information et la défense des personnels. De nombreuses publications communes existent déjà comme le *Mémo Stagiaire*, les suppléments *Mutations*, *Carrières*, *Protection sociale*, *Femmes*, etc. Face aux enjeux de plus en plus fondamentaux de la retraite et du « bien vieillir », la nécessité de prolonger ce travail commun avec une réflexion commune approfondie sur ces sujets s'est imposée. Pour répondre à ces nouveaux défis, le SNUEP et le SNES ont donc décidé de mobiliser leurs équipes militantes pour mettre leurs forces, leur réflexion et leurs analyses dans un travail commun que vous retrouverez désormais dans *Le journal des retraité·es*. Bonne lecture à toutes et tous !

Axel Benoist, directeur des publications du SNUEP-FSU
Gwénaél Le Paih, directeur des publications du SNES-FSU

SANTÉ SOCIÉTÉ

COLÈRE ET INDIGNATION

« Avec la réforme de la retraite, je redouble ! »

La mise en œuvre brutale d'une réforme injuste a provoqué une vive colère chez des collègues qui pensaient partir en retraite. Témoignages.

Jamais les demandes de rendez-vous pour les permanences « Retraite » n'ont été aussi nombreuses dans les sections départementales ou académiques du SNES-FSU.

Y accourent celles et ceux qui devaient partir à cette rentrée ou au cours de l'année scolaire. Jamais les demandes de renseignement n'ont été aussi pressantes même pour celles et ceux qui ont encore bien des années d'activité en perspective.

Le choc est terrible pour ces personnels qui se sont préparés à ce moment tant attendu mais aussi redouté car « *ce n'est pas évident du tout de programmer l'arrêt de cette longue histoire avec les élèves et les collègues* ».

UN TRIMESTRE DE PLUS, CE N'EST PAS QU'UN TRIMESTRE !

Écoutons cette collègue qui devait partir au 1^{er} octobre 2023 : en octobre 2022, elle reçoit un arrêté de retraite pour le 1^{er} octobre 2023. Las, elle est née le 11/9/1961. La loi est imposée à coups de 49.3. Pas de nouvelle jusqu'à ce jour de juin 2023. Notre collègue raconte : « *Je reçois un mail du Rectorat, totalement bourré de fautes et lapidaire, me signalant que je ne partais plus le 1^{er} octobre 2023, mais que j'avais le choix entre partir le 1^{er} janvier 2024 ou... refaire une année ! Bref ! avec les conseils et l'appui du SNES-FSU et celui de ma cheffe d'établissement, j'envoie un courrier à la rectrice exprimant mon indignation sur la manière dont j'avais été traitée, le mépris et la légèreté de l'administration, le fait que jusqu'à la fin juin mon départ à la retraite sur le site de l'ENSAP soit resté au 1^{er} octobre. Un compromis a été trouvé : je suis rattachée à mon lycée [...] mais mon statut est totalement bancal, je flotte... Dur, dur, une fin de carrière si méprisée...* ».



UNE RÉFORME VIOLENTE

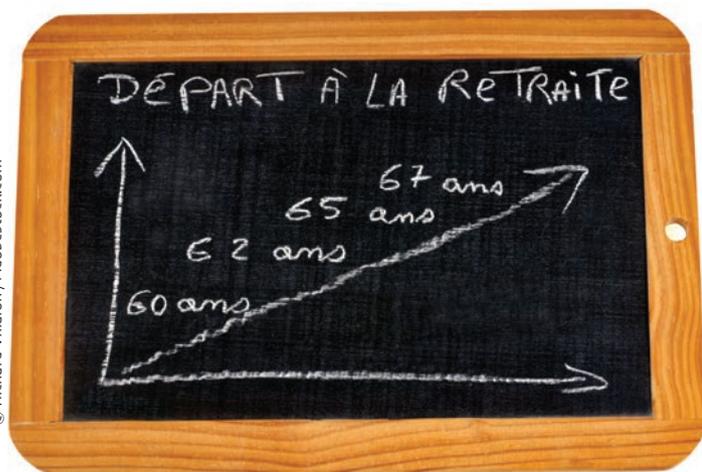
La même colère s'exprime chez cette militante : « *Apprendre que je devrais refaire une rentrée a donc été très violent. Une rentrée, ça n'est pas rien. Je suis donc très en colère : j'ai toujours aimé ce métier que j'ai choisi. Même si le ministère me facilite le départ avec ses réformes qui font trop souvent perdre le sens du métier et détruisent les collectifs, envisager le départ à la retraite n'est pas toujours simple, c'est changer de vie, c'est trouver une autre place sociale, etc. Il était donc important pour moi de me préparer en amont à ces bouleversements et se projeter sur une date y aidait. Personne n'a à gagner à ma prolongation : les élèves et l'institution qui me verront partir en cours d'année ; les élèves et l'institution qui me verront travailler à contrecœur ; moi-même qui vais partir fâchée avec un métier que j'ai choisi et le sentiment de me faire rouler dans la farine : pour mon année de naissance, s'ajoutent 6 mois pour atteindre l'âge légal et 3 pour la durée de cotisation. Les 3 derniers mois me sont donc inutiles : n'ayant pas atteint l'âge légal, je n'aurai pas droit à une surcote. Par ailleurs, il me manque un trimestre pour bénéficier de la carrière longue. Je n'ai pas été assez bien rémunérée lors de mes petits boulots d'été pour que des trimestres soient engrangés. La double peine !* ».

Les collègues rappellent leur entrée dans le métier : on pouvait partir à la retraite après 37,5 annuités, puis 40, puis 42... Notre collègue se souvient des batailles menées depuis 1996 contre ces réformes injustes « *avec le sentiment d'une force solidaire et indestructible malgré tout* ».

D'autres collègues avouent ne plus avoir envie de continuer un métier qu'elles et ils ont choisi et qui les a passionné-es. Trop de mépris ! Certains envisagent la démission quelles que soient les conséquences.

Quelle maltraitance ! ❖

Propos recueillis par Marylène Cahouet



Dur, dur, une fin de carrière si méprisée

SÉCU ET SANTÉ

Austérité budgétaire au programme

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2024 est en cours de discussion au Parlement, pour une adoption prévue le 30 novembre.

Estimé à 8,8 milliards € pour 2023 (en baisse par rapport aux années précédentes), le déficit des régimes obligatoires de base et du fonds de solidarité vieillesse devrait se creuser à nouveau en 2024 (11 Mds) et 2025 (16 Mds €), en raison des revalorisations prévues pour suivre l'inflation.

LOIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS, DES CHOIX CONTRAIRES

Mais au lieu d'augmenter les recettes de la Sécurité sociale pour répondre aux besoins de la population, le gouvernement maintient toutes les exonérations de cotisations sociales – octroyées sans aucune contrepartie des entreprises en matière de création d'emplois – et poursuit la politique austéritaire menée en matière de santé depuis 2017, hors Covid, ce qui va aggraver les difficultés de notre système de soins et augmenter le reste à charge des patients.

L'objectif national des dépenses d'Assurance maladie (ONDAM) augmenterait de 3,2 % par rapport à 2023, ce qui compenserait à peine la hausse des prix (pour l'instant estimée entre 2,4 % et 3,7 % pour 2024), alors que la plus grosse partie des dépenses d'Assurance maladie concerne la rémunération des soignants, à la ville comme à l'hôpital.

DES MESURES QUI PÈSENT SUR LES PATIENT·ES

Rien n'est prévu pour s'attaquer aux déserts médicaux, ni pour augmenter de manière significative le nombre d'étudiants en médecine. En dehors de rares mesures bienvenues, comme la vaccination des collégiens de Cinquième contre le papillomavirus ou la lutte contre la précarité menstruelle, c'est essentiellement sur le dos des patients que le gouvernement entend faire des économies. Pour l'instant, le doublement controversé des franchises médicales, annoncé depuis septembre, n'apparaît pas encore dans le texte mais les assuré·es seront moins bien remboursé·es par l'assurance maladie à compter du 15 octobre pour les soins dentaires de base (60 % au lieu de 70 actuellement), ce qui renchérra le coût de leurs compléments. Le gouvernement s'en prend également aux arrêts de travail, en renforçant les contrôles et en prévoyant la possibilité de suspendre

Des assuré·es moins bien remboursé·es



© Magalice / AdobeStock.com

automatiquement les indemnités journalières en cas d'arrêt jugé injustifié. L'augmentation de 3,2 % du budget des hôpitaux ne permettra pas aux directeurs de financer les différentes mesures engagées pour les rémunérations des personnels (Séjour, augmentations indiciaires, revalorisation des gardes de nuit et des astreintes) tout en faisant face à l'inflation pour l'énergie, les achats, la restauration et le ménage.

Enfin, alors qu'aucune loi ambitieuse de prise en charge de la perte d'autonomie ne se profile, ce projet de loi n'annonce aucune mesure concrète pour accompagner dans de meilleures conditions toutes les personnes concernées, que ce soit à domicile ou en établissement (EHPAD) ni pour améliorer les conditions de travail des personnels, en nombre très insuffisant.

Une signature massive de la pétition pour que le PLFSS 2024 réponde aux besoins de la population est donc un enjeu majeur. ❖

Monique Daune

Pétition à destination du Président de la République Pour que le budget de la Sécurité Sociale réponde en 2024 aux besoins de la population

La situation sanitaire et sociale du pays nécessite des mesures financières et politiques urgentes :

pour la branche maladie, un véritable plan de rattrapage pour le service public afin de sortir de la désertification médicale grandissante, de l'austérité hospitalière, de l'augmentation des inégalités sociales de santé, du désengagement de la Sécu vers les complémentaires, tout cela au détriment de la population (franchises, 2300 nouvelles suppressions d'emplois prévues par la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion (COG) de la CNAM, ...). Nous nous opposons à l'augmentation des franchises. Nous voulons l'instauration d'un pôle public du médicament et d'une Santé 100% Sécu pour répondre aux besoins de santé,

■ pour les retraites, une augmentation immédiate de 10%, comme revendiqué par l'intersyndicale des retraités pour retrouver à terme le taux de remplacement (montant de la retraite divisé par le dernier salaire versé) des années 1980,

■ pour la branche autonomie, une loi de programmation grand âge dotée de 0,5 à 1 point de PIB supplémentaire pour répondre à d'immenses besoins aujourd'hui et demain auxquels ne répondent pas le saupoudrage et les mesurées du gouvernement,

■ pour la branche famille, une augmentation substantielle de l'ensemble des prestations logements, précarité, familiales et d'action sociale qui tienne compte de l'inflation et de l'augmentation du prix de l'énergie et de l'alimentation, [...]

En même temps qu'ils affirment qu'il n'y a pas d'argent pour satisfaire les besoins dans chacune de ces branches, les gouvernements trouvent sans cesse «un pognon de dingue» pour les entreprises (plus de 200 Md chaque année – 8 points de PIB – dont 84,8 milliards d'exonérations de cotisations sociales) et pour la défense (+ 82 %, 30 milliards par an, entre 2020 et 2030).

Ne pas donner les moyens nécessaires à la Sécurité sociale, c'est délibérément mettre en danger une grande partie de la population !



www.convergence-sp.fr/petition-plfss-2024

VIVRE OU SURVIVRE ?

Face à l'inflation, les retraité·es font des choix

La paupérisation progressive des retraité·es engendre dès maintenant des changements dans leur mode de vie. Les petites retraites ne permettent pas de vivre décemment. C'est pourquoi le Groupe des 9 revendique + 10 % d'augmentation immédiate des retraites et pensions en 2023.

Les pauvres sont directement victimes de la crise du pouvoir d'achat, ouverte par l'inflation, d'autant que leur pouvoir de négociation de leur revenu est nul puisque c'est l'État qui fixe les minimas sociaux. Les salarié·es au SMIC et les précaires perçoivent des retraites qui les enferment dans une logique de survie. Les retraité·es des classes moyennes dont nous faisons partie ont obtenu des pensions qualifiées de « décentes » mais qu'en est-il aujourd'hui ?

LA RETRAITE DES « PAUVRES » VICTIME DIRECTE DE L'INFLATION

La pauvreté est définie au sens monétaire par convention par un seuil correspondant à 60 % du revenu médian de la population, soit 1102 euros (source INSEE 2019) pour une personne seule et 2 314 euros pour un couple avec deux enfants.

La violence de l'inflation sur les produits de base (l'alimentation, les factures de l'énergie, le coût des logements,...) frappe durement tout un monde de bas salaires, d'emplois précaires, de retraité·es aux petites pensions, notamment les plus âgé·es, des femmes en situation monoparentale, et maintenant des étudiant·es qui basculent dans la pauvreté.

Cette population prise dans une logique de survie est contrainte à des renoncements terribles : 32 % de cette population ne peut pas se procurer une alimentation saine en quantité suffisante pour faire trois repas par jour. Le renoncement aux soins est fréquent par défaut de mutuelle dont le coût est en forte hausse.

UNE FRACTION DU SALARIAT N'ACCÈDE PAS À UNE RETRAITE DÉCENTE

Une autre approche du niveau de vie consiste à évaluer le coût du panier de biens et services nécessaire pour accéder à un niveau de vie « décent ». L'économiste Pierre Concialdi de l'IREs a évalué le minimum pour mener une vie décente en 2022 à 1 712 euros pour une personne seule et à 3 744 euros pour un couple avec deux enfants.

Cette catégorie, celle des ménages qui ont du mal à « joindre les deux bouts », concerne 35 % des salarié·es, en particulier les « smicards », et 46 % des retraité·es. Avec 1 531 euros par mois de pension, le ou la retraité·e « moyen » a un budget très serré pour « vivre décemment ».

Il s'agit non seulement des ménages qui n'ont pas le revenu minimum pour faire face aux besoins essentiels (se nourrir, se loger, accéder aux soins,...), mais aussi pour participer à la vie sociale (partir en vacances, avoir une voiture, s'accorder des loisirs, inviter des amis, offrir des cadeaux...).

En 2018, pour justifier l'augmentation du taux de CSG, Macron avait qualifié d'« aisé·es » les retraité·es à 2 000 euros pour faire contribuer celles et ceux que, dans un autre langage, on qualifierait de classes moyennes.

Nous sommes confronté·es, comme beaucoup, à l'envolée des prix alimentaires, de l'électricité, du chauffage, à l'augmentation de la taxe foncière, et à la forte hausse du coût de la santé avec l'augmentation du reste à charge et de la cotisation de la complémentaire santé (+16 % de 2014 à 2023).

Le fait le plus nouveau aujourd'hui est que les retraité·es que nous sommes sont encore plus inquiets de la baisse du niveau de vie des retraité·es prévue par le COR nous ramenant à terme au niveau des années 1980, et qui dès maintenant sont confronté·es à des choix de modes de vie pour équilibrer nos budgets, minés par l'inflation et la sous indexation de nos pensions par rapport aux prix.

C'est pourquoi, la section Retraité·es du SNES-FSU souhaite organiser une enquête sur les changements dans nos modes de vie, sur les privations et les renoncements que nous nous imposons.

Quelles sont les hausses de prix les plus pénalisantes ? La vie sociale est-elle affectée via les sorties de loisirs et culture, les voyages, les vacances, la solidarité familiale ? Dans quelle mesure la question climatique et environnementale se croise avec la baisse de pouvoir d'achat pour intervenir dans nos choix de vie ?

Ces questions qui se posent à la majorité de la population nous concernent aussi en tant que retraité·es de la « classe moyenne ». ❖

Daniel Rallet



+ 10 % d'augmentation immédiate en 2023 de nos retraites et pensions

Ce n'est que justice sociale pour bien vivre sa retraite

Logos: cgt retraités, FO UCR, cftc, CFE CGC UNTR, U. F.S.U., Solidaires Retraités Retraités, Retraités Fonction Publique, LSR, ENSEMBLE SOLIDAIRES

DES INITIATIVES INTÉRESSANTES

Parole aux seniors

Clubs de sports, sorties culturelles, ateliers, sont quelques-unes des activités multiples qui fleurissent au cœur des villes pour éviter l'isolement des seniors.

Mais si cette volonté est une bonne réponse à cet objectif, elle doit être complétée afin de permettre aux seniors d'avoir toute leur place dans la vie locale. Leur progression numérique au sein de la population doit être prise en compte. Leur parole, leurs contributions permettent la construction d'actions alternatives et de suivi pour les faire évoluer.

Des villes ont ainsi mis en place des structures allant dans ce sens, sous différentes appellations : on peut citer les conseils de Seniors, des Sages, des Aîné-es. Ceux-ci favorisent cette rencontre constructive entre les seniors et les élu-es, comme des analyses le soulignent à partir de témoignages et de faits relatés.

Des activités multiples pour éviter l'isolement



© Contrastwerkstatt / AdobeStock.com

UN EXEMPLE DE CONSEILS À PARIS

En 2022, plusieurs arrondissements (10^e, 11^e, 12^e, 15^e, 19^e) se sont dotés de Conseils des Seniors.

Il s'agit d'une structure suggérée par le Schéma Seniors couvrant la période 2022/2026 qui préconise leur création dans tous les arrondissements. Ces Conseils relèvent d'une décision politique prise en Conseil d'arrondissement. Ils sont des instances consultatives extra-municipales. Leur composition par appel à candidature et tirage au sort prend en compte la réalité des seniors sur l'arrondissement : âge, habitat, engagement, activité... Ils sont aussi un espace d'échanges, dans le cadre d'une dynamique participative et d'implication des seniors dans les décisions pour améliorer la vie locale.

Les commissions thématiques créées : liens intergénérationnels, vie quotidienne, culture, mobilité, sont régulièrement consultées, pour des propositions, des opérations ponctuelles et à long terme. Un temps fort de plusieurs de ces Conseils est, chaque année, l'organisation d'une journée contre l'isolement des seniors.

Il est donc possible pour les syndicalistes et retraité-es que nous sommes d'être encore en activité en nous impliquant localement comme le montrent tous les exemples réussis de Conseils créés sur le territoire.

Vos témoignages que nous publierons seront un encouragement à progresser pour une représentativité effective et statutaire des seniors dans la ville. ❖

Gérard Blancheteau, retraité, SNUEP-FSU

ABANDON DE LA LOI

Aucune ambition pour la perte d'autonomie

De renoncement en renoncement, le secteur de l'autonomie (personnes concernées et personnels) est sacrifié.

Le 18 juillet, le gouvernement annonce le report de la loi « Bien vieillir », au mépris des alertes incessantes sur la situation dramatique (aggravée par la canicule) des deux millions de personnes en perte d'autonomie, des conditions de travail de personnels en nombre très insuffisant, des révélations scandaleuses sur la politique menée par les groupes privés des EHPAD... Partout des associations de l'aide à domicile font faillite. Des EHPAD, faute de financement et de personnels, mettent la clé sous la porte.

DES MESURES DÉRISOIRES

Pourtant la loi était très, très modeste avec un budget bien réduit et des mesures insuffisantes mais c'est encore trop cher pour le pouvoir. Certes, on nous promet une loi pour fin novembre mais comment y croire ? Certes, on nous annonce des mesures dans le PLFSS 2024, mais qui sont sans ambition ni pour les personnes concernées ni pour les personnels : 0,72 personnel pour un résident pour 2030 alors que nous exigeons un ratio de un. La revalorisation des soignant-es est insuffisante. Rien sur le reste à charge ! Pire les expérimentations préconisées vont aggraver les inégalités entre départements.

Plus que jamais, il nous faut nous battre pour la prise en compte à 100 % de la perte d'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale.

L'urgence est bien de promulguer une loi ambitieuse de programmation et de financement et de créer un service public national de l'autonomie. ❖

Marylène Cahouet

L'urgence pour 2 millions de personnes en perte d'autonomie



© Kzenon / AdobeStock.com

VIE SYNDICALE

DENSES ET DYNAMIQUES

Les Journées d'automne des retraité·es de la FSU

Ces journées des 4 et 5 octobre 2023, qui ont réuni une cinquantaine de retraité·es de toute la France et de tous les syndicats, ont confirmé leur intérêt : échanges d'informations et de réflexions, préparation à l'action. Échos de nouvelles participantes.

Premier stage de formation à la FSU, dans ses locaux flambant neufs, bien équipés et accueillants, tout comme le sympathique rituel de bienvenue ! Venu·es de toute la France, la plupart des stagiaires retraité·es manifestent d'emblée le plaisir de se retrouver : nous sentons tout de suite que la convivialité est de mise.

Cela se vérifiera très vite à chaque prise de parole : c'est en toute confiance que chacun n'hésitera pas à apporter son témoignage de militant·e, à partager ses interrogations, ses divergences, ses motifs d'inquiétude, d'indignation devant l'évolution alarmante de la situation sociale en France.

La présentation concise et percutante de cette actualité brûlante, assurée par Benoît Teste, secrétaire général de la FSU, a donné lieu à de longs échanges.

L'après-midi est consacré au dossier Protection sociale. Nos inquiétudes concernant la MGEN se trouvent confortées par les interventions des participant·es et le témoignage d'un militant retraité du Portugal. Son exposé, très intéressant, fait ressortir de nombreuses similitudes avec ce qui se passe chez nous.

L'intervention d'un militant de la LDH, Philippe Laville, sur le thème des enjeux de la fin de vie est au programme de la troisième demi-journée. Son exposé, à la fois très étayé et fluide, nous a énormément intéressés.

Les Journées d'Automne (JDA) se sont achevées par une table ronde avec des représentant·es de 5 des 9 composantes du G9. La densité et la consis-



La tribune, avec à droite Antonio Mavelas, syndicaliste portugais

tance de leur vécu de militant·e de longue date, investi·e dans cette inter-syndicale étaient assez impressionnantes, en terme d'expérience, d'analyse des luttes contre la réforme des retraites et de présentation de perspectives pour les futures mobilisations du G9.

La conclusion proposée par Marylène pour la FSU ouvrait sur un élargissement de notre réflexion, l'actualité posant les questions centrales du sens du travail et de la nature même de notre modèle social.

Nous en sommes ressorties motivées et combatives! ❖

Françoise Philippon et Marie-Brigitte Trutt

FAIRE VIVRE LES S1

Une relève ardéchoise

La question de la relève dans nos sections départementales de retraité·es est première. Elle se heurte aux difficultés de trouver des militant·es qui acceptent cette tâche essentielle à notre vie syndicale.

En Ardèche, c'est chose faite : un jeune retraité (eh oui, il est né en 1960), Dominique, installé à Aubenas depuis trois ans, a accepté le défi. Ancien professeur des mathématiques, il a enseigné sous divers cieux : en Haute-Saône, en Ardèche, à Saint-Martin dans l'académie de Guadeloupe, en Haute Savoie. Une constante : son engagement au SNES-FSU où il a exercé des responsabilités à divers échelons.

Au hasard d'une rencontre (au congrès de la FGR-FP à Dax) et d'une conversation dans un tram grenoblois, il a tendu l'oreille à la proposition de reprendre une activité syndicale. Après des contacts avec la section départementale du SNES-FSU à Privas et la confirmation que le SI (Danièle, trésorière, et Robert, secrétaire départemental), après de longues années d'un engagement sans failles, cherchait « un repreneur », à l'issue de plusieurs mois de réflexion, il a accepté. « Les attaques nombreuses contre les retraité·es considéré·es comme des charges ont fini par me convaincre », dit-il. Il sait ce qui l'attend dans un SI, petit par le nombre de syndiqué·es mais dans un département à l'identité forte, très « éclaté » où chaque journée d'action devrait se dérouler au moins dans quatre villes et pourquoi pas cinq, voire six ! L'officialisation de la relève se fera en AG des syndiqué·es. La recherche d'une « aide » pour soutenir Dominique dans son aventure se poursuit. ❖

Marie-Laurence Moros

2024, LES RETRAITÉ·ES ET LES CONGRÈS SNES-FSU

- Du 18 au 22 mars 2024 à La Rochelle : Congrès national du SNES-FSU.
- Du 24 janvier au 7 février : Votes des rapports d'activité et financier.
- De février au début avril : Congrès académiques.
- Avril - mai : Élections de nos représentants dans les instances internes du syndicat, à la Commission administrative nationale (CAN) et académique (CAA) et des secrétaires nationaux de catégorie.
- En anticipation, l'A. G. des retraité·es se tiendra à Tours les 10 et 11 janvier.

Pour faire entendre leur voix et leurs revendications, les syndiqué·es retraité·es prendront toute leur part dans la préparation et la participation aux congrès académiques et national.

DANS L'UNITÉ

Action sur les pensions et l'accès à la santé

Le compte n'y est pas. Tel est le constat des organisations du G9 réunies en septembre et le 18 octobre. Elles se félicitent du succès des manifestations du 24 octobre pour réclamer une augmentation immédiate de 10 % des pensions à valoir sur un véritable rattrapage du pouvoir d'achat, la compensation des pertes subies. Elles ont rappelé l'exigence du retour à une revalorisation sur le salaire moyen.

L'Insee relève une augmentation plus forte depuis deux ans des produits de première nécessité et des dépenses incompressibles, qui dépasse de loin l'inflation officielle : gaz 80 %, électricité 28 %, pâtes 37 %, légumes frais 33 %, beurre 30 %, fromages 25 %, viandes, poissons et œufs 16,4 %,...

LES RETRAITÉ·ES PARTICULIÈREMENT TOUCHÉ·ES

Une enquête de l'Insee note que l'inflation frappe davantage les plus âgés. L'accès aux soins coûte plus cher et il est difficile de se priver de la complémentaire. Une augmentation de 10 % de ses tarifs est déjà prévue pour 2024 ! Les personnes en retraite souffrent davantage de la raréfaction des services publics qui leur deviennent de plus en plus indispensables.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les années du Président Emmanuel Macron ont fait perdre l'équivalent de 2,4 mois de pension, et même, pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG au 1^{er} janvier 2018, 3,6 mois de

pension ! Et l'État refuse d'appliquer la loi qui stipule que les pensions doivent être revalorisées au niveau de l'inflation.

UNE POLITIQUE INJUSTE

Le gouvernement vient d'annoncer une revalorisation des pensions de 5,2 % au 1^{er} janvier 2024, insuffisante : les pensions devraient augmenter davantage, l'inflation des mois de septembre et octobre 2023 n'est pas connue. Le compte n'y est pas !

Il y a de l'argent pour les entreprises et les personnes les plus riches. En un an en France, le nombre de personnes détenant plus d'un million de dollars est en hausse de 25 %, tandis que la richesse des ménages a reculé de 3,8 % en termes réels.

Les inégalités augmentent, c'est un choix politique. Augmenter les pensions et retraites, c'est possible ! ❖

Marylène Cahouet

RENCONTRE-DÉBAT DANS LE 62

Les « Burburaines »

C'est l'appellation qui s'est progressivement imposée pour la rencontre-débat intersyndicale annuelle qui se tient dans le Pas de Calais depuis 2017.

Elle s'inscrit dans le cadre du Groupe des 9 qui avait appelé nationalement à se structurer de cette façon au plan départemental.

La commune de Burbure, située dans l'ex-bassin minier, proche de Béthune, offre un bon accueil et des moyens d'accès aisés. Elle fut retenue et le lieu reconduit, traduisant ainsi la satisfaction des participant·es.

En lieu et place des 9, c'est plutôt un groupe des 6 actuellement — compte tenu de la participation irrégulière de FO — qui structure la vie intersyndicale du département. Les représentants de la CGT retraité·es, la FSU, Solidaires retraité·es, FGR-FP, LSR et la CFE-CGC se concertent pour organiser les temps forts des actions revendicatives au plan départemental et la préparation du CDCA.

Et, chaque année, les « Burburaines » font l'objet d'une préparation collective. Elles se déroulent durant une matinée et se concluent par un repas collectif. L'édition 2023 s'est déroulée le 27 septembre dernier.

Après le rappel des nombreuses actions passées, les thèmes soumis à débat après introduction orale furent :

- la nécessité d'augmenter les retraites et l'urgence d'agir ensemble ;
- le « virage domiciliaire », bonne ou fausse solution ?
- la lutte pour la proximité dans les services publics ;
- le grand dossier de la Protection sociale ;
- les principaux enjeux de la rentrée 2023.

« Du lourd » qui impose continuité, détermination et actions revendicatives dans l'unité. ❖

Georges Bouchart

RETRAITÉ·ES D' AIX-MARSEILLE

Une Assemblée générale dynamique et combative !

C'est bien sous le signe de la combativité que s'est tenue l'AG des retraité·es d'Aix-Marseille le jeudi 28 septembre, en présence de Marylène Cahouet.

Une trentaine de collègues, dont cinq néo-retraité·es, réunies au lycée hôtelier de Marseille ont d'abord pu échanger avec la secrétaire académique Marion Chopinet qui a donné le ton. Elle a souligné les avancées obtenues par le SNES-FSU tant sur le bac Blanquer que sur les mesures salariales profitant à toutes et tous, mais aussi dénonçant avec force leur insuffisance, leur caractère indemnitaire et non indiciaire et le leurre que représente le PACTE. Les questions chères aux retraité·es mais concernant aussi les actives et actifs ont ensuite été analysées par Marylène, rupture des solidarités intergénérationnelles induites par la PSC, en lien avec le PLFSS, nécessaire augmentation des pensions de 10 % immédiatement, service public de l'autonomie. Les pétitions en cours ont été signées, rendez vous a été pris pour les mobilisations du 13 et du 24 octobre. La matinée intense en discussion s'est achevée par le repas au restaurant d'application du lycée.

Une visite guidée du Musée d'Art Contemporain a permis à chacun·e d'augmenter sa curiosité et sa réflexion face à des œuvres parfois déroutantes, mais le questionnement sur l'art est toujours stimulant ! Vivement la prochaine AG ! ❖

Annie Sandamiani

Retraité·es SNES-FSU <https://retraites.blog.snes.edu>

Retraité·es SNUEP-FSU : <https://snupe.fr/en-retraite-fgrfp/>



© Ronstik / AdobeStock.com

SANTÉ, AUTONOMIE

Se soigner, être soigné·e :
de plus en plus d'obstacles

Dossier réalisé par : Georges Bouchart, Marylène Cahouet, Monique Degos-Carrère, Jean-Luc Le Guellec, Christiane Le Pennek, Marie-Laurence Moros, Michèle Olivain, Daniel Rallet, Martine Stemper, Jean-Louis Viguière.

POUR FAIRE AVANCER NOS PROPOSITIONS

Une **nécessaire** mobilisation

Les enjeux autour de la santé et de la perte d'autonomie sont essentiels, pour les retraité-es et pour toute la société. Les alternatives à construire, contre la logique de marché, pour les services publics et les valeurs de solidarité et d'égalité fondatrices de la Sécurité sociale, sont de nature à redonner espoir.

Les crises successives mettent en lumière les carences de notre système de santé et de la prise en charge de la perte d'autonomie. Les questionnements sont pluriels : autour de l'état des lieux actuel, des réponses des pouvoirs publics, des propositions syndicales pour répondre aux besoins.

UN ACCÈS AUX SOINS DIFFICILE

L'hôpital public connaît une crise profonde : fuite de nombreux professionnels en raison de conditions de travail et de rémunération qui ne sont plus supportées, services d'urgence qui n'en finissent plus de craquer. La « régulation » par l'appel du 15 censée dissuader la population de se rendre aux urgences est un leurre quand trouver un médecin traitant est mission impossible. La raréfaction de la médecine de ville, pour des causes multiples, se banalise. Les « déserts médicaux » touchent de plus en plus de territoires.

S'y ajoute l'inégale répartition des généralistes, liée à la liberté d'installation mais aussi à des pratiques nouvelles des jeunes générations. Les spécialistes se raréfient aussi (dermatologue, ophtalmologue, gynécologue...) et l'attente de rendez-vous se compte en plusieurs mois. Le recours de plus en plus fréquent aux dépassements d'honoraires, que ce soit pour des consultations ou des interventions, conduit à une médecine ségrégative. Le secteur privé, concentré sur les soins les plus rentables, tire son épingle du jeu.

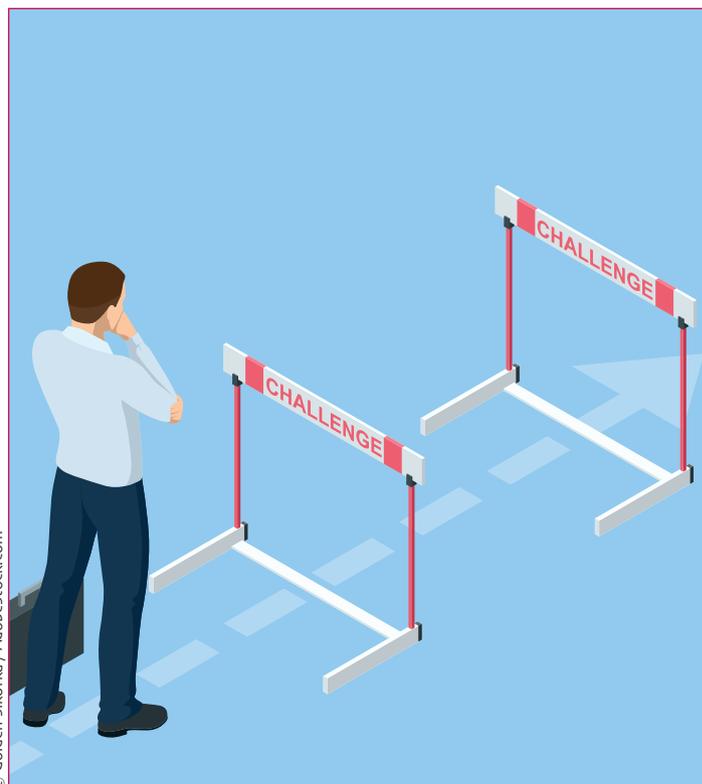
UNE PRISE EN CHARGE DE L'AUTONOMIE PROBLÉMATIQUE

La prise en charge de la perte d'autonomie se heurte à de nombreux obstacles. Les rapports sur l'autonomie se sont succédé, en vain. L'abandon de la loi « grand âge » puis du projet de loi sur « la société du bien vieillir » est révélateur du désengagement de l'État.

Le choix par les pouvoirs publics du « virage domiciliaire » questionne. Les EHPAD connaissent des déficits accrus et certains sont menacés de fermeture. Seuls les EHPAD à but lucratif, malgré des scandales récents, prospèrent. Les services d'aide à domicile (services de soins infirmiers à domicile [SSIAD] et services à domicile, prestations de services ménagers [SAAD]), sont en difficultés de financement et de recrutements. Leur implantation et leur fonctionnement révèlent de fortes inégalités entre départements. Il en est de même pour la prise en charge des personnes âgées en établissements et à domicile (octroi et montant de l'allocation personnalisée d'autonomie – APA par exemple). Le « reste à charge » reste très élevé.

DES CHOIX POLITIQUES CONTESTABLES

Le rapport Pîrès-Beaune nourrit bien des inquiétudes. Alors que la France consacre une part de son budget à l'autonomie bien en deçà de la moyenne européenne, la députée déclare : « La réforme peut être mise en place à



© Golden Silkorka / AdobeStock.com

« périmètre constant », sans financement supplémentaire. Les résident-es et leurs familles seraient mis à contribution.

Les dépenses de santé sont plus importantes pour les personnes âgées alors que l'accès aux soins leur est rendu plus difficile. La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) est à l'ordre du jour dans la Fonction publique : le rôle des complémentaires santé est renforcé pesant aussi sur les retraité-es qui voient leurs cotisations augmenter sans arrêt.

DES ALTERNATIVES À PORTER

Les questions de la santé et de l'autonomie doivent être posées comme des priorités nationales. Nous avons des propositions syndicales pour améliorer l'accès aux soins et pour financer la Sécurité sociale. Nous voulons donner corps à nos mandats du 100 % Sécu de remboursement des soins prescrits et du service public national de l'autonomie en les faisant largement partager. ❖

NÉGOCIATIONS SUR LA COMPLÉMENTAIRE

Les personnels piégés

Santé et autonomie sont liées à la prise en charge des dépenses par le système social. La mise en place contrainte de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la Fonction publique pose de nombreux problèmes. Elle s'oppose au mandat de la fédération et du SNES-FSU de donner à la Sécu un rôle unique de remboursement des soins prescrits, le 100 % Sécu, elle marque la rupture de solidarités intergénérationnelles.



© DR

Éric Duflos est professeur de lettres. Militant au SNES-FSU, chargé au S3 de Lille des questions de retraite, il fait partie depuis 2020 au S4 des secteurs rémunérations, carrières et protection sociale. Au titre de la FSU, il est administrateur au conseil d'administration de la RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique). Dans le cadre des négociations des organisations syndicales avec l'employeur, il représente la FSU.

L'US Retraité-es : En quoi consiste cette Protection sociale complémentaire (PSC) ?

Éric Duflos : Il faut distinguer les deux volets de cette protection sociale : le volet santé, qui couvre les frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident restant à la charge de l'agent-e après le remboursement de la part versée par son régime de base de Sécurité sociale, et le volet prévoyance qui prend en charge la perte de revenu liée à l'interruption d'activité, la maladie, l'invalidité ou le décès.

Cette protection complémentaire vient en complément des remboursements de la Sécurité sociale pour le volet santé.

Les négociations du volet santé de la PSC se déroulent au niveau ministériel. Il est prévu de passer d'un contrat individuel et facultatif, ce qui est le cas aujourd'hui, à un contrat collectif obligatoire, mais avec participation financière de l'employeur.

L'US Retraité-es : En quoi les retraité-es sont concerné-es ? Pourquoi dit-on qu'elles et ils risquent d'être les victimes de cette réforme ?

E. D. : En précisant dans l'accord interministériel de mars 2022 que les agent-es retraité-es peuvent – et non doivent – adhérer au contrat de la PSC pour le volet santé, l'État exclut toute participation financière à la cotisation des retraité-es, contrairement à l'obligation d'adhérer pour les agent-es actifs et actives.

Lors des négociations, la FSU a mis en avant un certain nombre de problèmes liés à la cotisation des retraité-es.

Premier problème : l'État finançant la cotisation des actifs et actives à hauteur de 50 % de la cotisation d'équilibre, l'adhérent-e voit très vite sa cotisation fortement augmenter lors du passage à la retraite, indépendamment du montant de sa pension.

Deuxième problème : même si le ou la retraité-e voit sa cotisation évoluer progressivement lors des cinq premières années de sa retraite, de 100 % de la cotisation d'équilibre jusqu'à un plafond de 175 %, l'État considère que tout-e retraité-e avant l'entrée en vigueur du contrat PSC devrait s'acquitter d'une cotisation fixée à 175 % de la cotisation d'équilibre, indépendamment de sa date de départ à la retraite. Pour le dire autrement, un actif ou une active partant à la retraite en juin 2025 paierait une cotisation presque deux fois supérieure à celui ou celle qui partirait en juillet 2025, si l'entrée en vigueur du contrat débutait au 1^{er} juillet 2025. Est en outre prévu un fonds d'aide aux retraité-es pour les pensions les plus modestes, mais ce fonds d'aide est alimenté par une cotisation additionnelle d'environ 2 % des cotisations, assurée par l'ensemble des bénéficiaires du contrat, actives, actifs comme retraité-es. La FSU exige que ce taux soit variable et plus élevé pour les actifs et actives, afin d'éviter que ce fonds soit alimenté pour la majeure partie par les cotisations des retraité-es eux-mêmes, ce qui nous éloignerait encore plus de l'idée de solidarité inter-générationnelle.

L'US Retraité-es : Sur quoi ont porté les négociations depuis 2022 ? Pour quel calendrier ?

E. D. : L'ordonnance du 17 février 2021 réforme la protection sociale complémentaire des agent-es de la Fonction publique et instaure un contrat collectif obligatoire pour les agent-es avec une participation de l'employeur public à hauteur de 50 % de la cotisation. L'accord interministériel du 26 janvier 2022 impose un ensemble de remboursements et de prestations supérieures au minimum complémentaire du code de la Sécurité sociale qui pourra être amélioré par accord ministériel.

Les négociations ministérielles sur le volet santé ont débuté en mars 2023, avec l'objectif pour le ministère, de parvenir à une signature rapide avant juillet, pour une mise en œuvre de la PSC santé au 1^{er} janvier 2025. Pour la FSU, il était hors de question d'accepter un cadre aussi contraint, sans parler des problèmes de contenu de la PSC santé, notamment le sort réservé aux retraité-es. De mars à juillet les négociations ont donc porté sur le contenu de la complémentaire santé.

Retournement de situation en juillet : la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) ouvre les négociations en complémentaire prévoyance. Les négociations sur la complémentaire santé ont repris mi-octobre. L'entrée en vigueur de la PSC est repoussée au 1^{er} juillet 2025. ❖

ATTEINTES À L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Les disparités géographiques en accusation

L'accès aux soins se heurte aussi aux inégalités entre territoires.

Le service public se doit de fournir à l'ensemble de la population les services définis collectivement comme nécessaires. Pour la santé comme pour d'autres domaines, on est loin du compte.

LES RETRAITÉ·ES PLUS CONCERNÉ·ES

La situation d'isolement, le lieu d'habitation éloigné des grandes villes, la plus ou moins grande mobilité ont des répercussions généralement plus graves pour des personnes âgées. La disparition de services publics de proximité, la fermeture de lieux de santé, et de commerces (pharmacie, laboratoire...), accroissent les difficultés. Premier fait marquant des inégalités entre territoires : les déserts médicaux. Près d'un quart de la population éprouve des difficultés pour accéder à un médecin généraliste. Et la situation devrait se maintenir jusqu'au milieu des années 2030 alors que la population va vieillir (+ 44,3 % d'habitants âgés de 75 à 84 ans). La situation ne cesse d'empirer et la fracture sanitaire est plus que jamais une préoccupation au cœur du quotidien d'un nombre impressionnant d'usager·es. Les personnes âgées notamment ont plus de difficultés, elles sont souvent isolées et requièrent en général plus de soins.

DES TERRITOIRES ATTRACTIFS, DES TERRITOIRES DÉLAISSÉS

On constate également que les départements les moins bien dotés en médecins libéraux sont aussi ceux où la moyenne d'âge de ces praticiens est la plus élevée. Ainsi dans l'Orne qui compte 58,8 généralistes pour 100 000 habitants, l'âge moyen des généralistes est de 56,3 ans ; pour la Savoie les chiffres sont respectivement de 113,2 généralistes dont l'âge moyen est de 47,3 ans. Et il n'est pas rare de voir des banderoles municipales dans les villes réclamant un praticien.

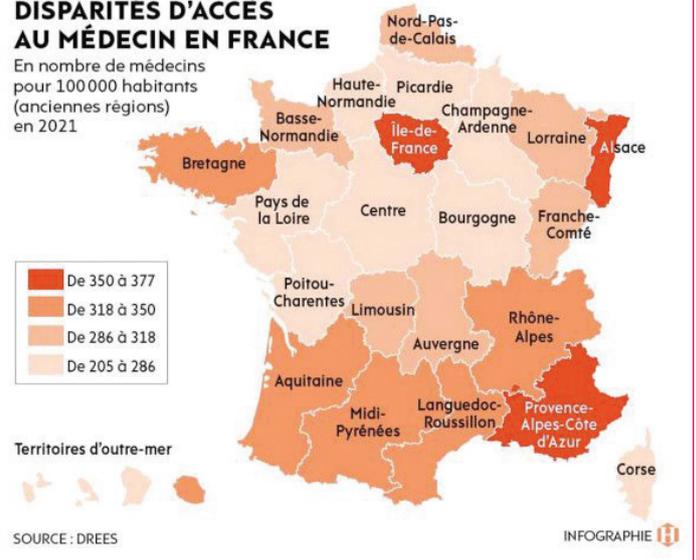
La situation est encore plus critique pour les spécialistes. Prenons le secteur de la gériatrie : si l'Île-de-France comptait 538 gériatres en 2018, ces derniers n'étaient que 180 dans les Hauts-de-France et 78 dans les Pays de Loire. C'est pire maintenant et le secteur connaît une crise particulièrement aiguë : la Société française de gériatrie et gérontologie, dans une enquête en 2023, indique qu'un quart des lits ont été fermés et que « chaque niveau de la filière gériatrique est concerné par les fermetures de lit et la diminution d'activités ».

OFFRE EN EHPAD PUBLICS : C'EST MIEUX DANS LES DÉPARTEMENTS RURAUX

La répartition des établissements prenant en charge la perte d'autonomie est très inégale sur le territoire, tant au niveau régional que départemental.

DISPARITÉS D'ACCÈS AU MÉDECIN EN FRANCE

En nombre de médecins pour 100 000 habitants (anciennes régions) en 2021



Premier fait marquant des inégalités entre territoires : les déserts médicaux

Ainsi, si au niveau national on compte en moyenne un EHPAD pour 791 personnes de plus de 75 ans, le ratio est de 1 pour 665 en Auvergne et de 1 sur 1176 en Île-de-France. Au sein d'une même région, la répartition des EHPAD n'est pas non plus homogène dans les différents départements qui la composent, par exemple, les Alpes de Haute-Provence proposent un établissement pour 580 personnes de plus de 75 ans mais 1 sur 931 dans les Alpes Maritimes. À noter aussi que dans les départements ruraux, les établissements publics, financièrement plus accessibles, sont majoritaires. Leur absence criante dans certains départements pose bien des problèmes d'accès aux personnes en perte d'autonomie qui renoncent à entrer dans la structure ou se résignent à aller loin. C'est le cas des départements plus urbanisés et donc plus peuplés.

De fait, les conditions d'accès aux soins de proximité continuent de se dégrader dans les territoires. Et il s'agit bien pour la population d'avoir accès à des parcours qui garantissent le bon soin, au bon moment, par un bon professionnel. On ne peut pas laisser les populations sans solution ni laisser les services d'urgence – quand ils existent ! – régler la question. ❖

Chacun contribue

Se soigner n'est pas gratuit pour le patient. Certes, certaines dépenses de santé sont prises en charge en totalité mais (sauf indigence) le patient a contribué par sa cotisation à la Sécu et par les versements à sa complémentaire santé. A quoi s'ajoute un reste à charge trop souvent élevé.

Les dernières annonces du gouvernement visant à faire des économies dans le domaine de la santé et qui devraient être proposées lors l'examen du PLFSS ne peuvent que nous inquiéter : projet de doublement des franchises pour les médicaments (de 0,50 à 1 €) et les visites (de 1 à 2 €), remboursement des soins dentaires plafonné à 50 %, le reste étant pris en charge par les complémentaires santé, tout cela ne va pas dans le bon sens et va encore alourdir la charge pour les patients, en particulier les retraités.

Ces mesures touchent l'ensemble de la population et beaucoup de nos concitoyens et citoyennes risquent de renoncer à se faire soigner, ce qui serait un lourd recul pour la santé publique. On le constate déjà à l'heure actuelle, et l'augmentation de la mortalité infantile en est un exemple flagrant, entre fermeture des services de maternité et donc allongement du temps de trajet pour rejoindre une maternité et hausse des restes à charge ou déremboursement de certains médicaments dits « de confort ». C'est un exemple parmi d'autres.

Les retraités, du fait de leur avancée en âge, sont souvent très touchés en particulier en ce qui concerne les maladies chroniques (diabète, bronchopneumopathie chronique obstructive – BPCO, hypertension...) et les soins dentaires, auditifs et ophtalmiques. On se souvient du fameux « Zéro

reste à charge » tant vanté par le président de la République. N'oublions pas que ce sont en fait les complémentaires qui prennent ces frais en charge et non la Sécurité sociale. Et si le secteur de l'audition a à peu près joué le jeu, nous pouvons constater qu'il n'en est pas de même pour les prothèses dentaires ou les lunettes. Bien souvent, il reste une part importante à payer malgré tout. Or, bien voir, bien entendre et bien manger (donc bien mastiquer) font partie du « bien vieillir » repris dans multiples rapports parlementaires.

Les transports médicaux, quand il est possible d'en obtenir, ont terriblement augmenté du fait de la hausse des prix du carburant.

Dès 2014, l'augmentation de la Contribution sociale généralisée (CSG) (+ 25 % pour les pensions au-dessus de 2 000 €) est venue grever les budgets des retraités.

Quant aux complémentaires, qui se voient obligées de prendre de plus en plus de soins en charge, leurs montants ont explosé et beaucoup de retraités modestes y ont renoncé.

De plus en plus nous nous éloignons de notre objectif de la prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale des soins prescrits. ❖

Le droit pour les victimes d'un problème médical

Se soigner coûte cher, en voici un exemple parlant :
Reste à charge : 44,20 en incluant la franchise, soit plus que la consultation « de base » généraliste, les secteurs spécialistes 2 étant remboursés sur la base du généraliste. Le patient paie doublement le manque de médecins secteur 1
 Ajouter à cela le remboursement à 60% de la séance kiné, 40% soit 6,45 euros par séance pris en charge par la complémentaire à condition d'en avoir une et que le contrat inclue ces soins.

N°	Soins du - Concernant	Montant des Soins	Remboursements à l'Assuré	un Tiers	Base de Rembours %	Sécurité Sociale Montant	Complémentaire % Montant
1 02.06.23	[REDACTÉ]	50,10	6,90				
	PAYE A [REDACTÉ]			16,10			
	PARCOURS COORDONNE-MEDECIN CORRESPONDANT [REDACTÉ] SECT2						
	Spécialiste	50,10			23,00	70	16,10 30
	Participation forfaitaire sécurité sociale due						1,00
	REGLE AU TITRE DE MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE						

OBJECTIF RÉALISTE

Le « 100 % Sécu » des soins prescrits

Dans un contexte d'énorme régression programmée par le PLFSS 2024, proposer 100 % de remboursement par l'assurance maladie des soins prescrits avec, en plus, intégration des mutuelles dans la Sécurité sociale peut sembler irréaliste.

Pourtant les ressources potentielles existent pour augmenter les cotisations d'assurance maladie : comment ?

- **Supprimer de nombreuses exonérations de cotisations**, 13 % des 75 milliards d'euros d'exonérations par an considérées, même par les libéraux, comme inutiles du point de vue de l'emploi, permettraient, par leur suppression, de récupérer 10 milliards. Mais nous pourrions aller bien au-delà.
- **Augmenter le taux de cotisation** de 0,25 point par an permettrait d'engranger plus de 10 milliards de recettes supplémentaires.

- **Élargir l'assiette des cotisations** : taxer les dividendes et soumettre l'épargne salariale à cotisations. Une contribution de 10 % des dividendes équivaut à plus de 20 milliards d'euros.

- **Augmenter les salaires** : indexer les salaires bruts sur l'inflation consommerait le flux des cotisations. 4 % de hausse des salaires génèrent plus de 10 milliards.

- **Assurer, par contrainte, l'égalité salariale femmes-hommes**, près de 10 milliards à moyen terme.

■ **Augmenter le nombre de cotisants** par une politique de création d'emplois non ubérisés, par exemple, pour la bifurcation écologique. 1 million d'emplois en plus, c'est plus de 15 milliards d'euros dans les caisses de la Sécurité sociale.

■ **La suppression de la compétence assurancielle des mutuelles** dans le cadre du « 100 % Sécu » des soins prescrits permettrait de baisser leurs propres « cotisations » pour les missions restantes dégageant ainsi une marge de manœuvre pour le taux de cotisation « Sécu ».

■ **Sortir la dette Covid de la Sécurité sociale (136 Mds)** ou la rembourser à plus long terme, des milliards sont, là aussi, récupérables.

Reste la question épineuse de la CSG, celle-ci est un impôt affecté à la Protection sociale, sa croissance est un élément de fiscalisation du financement de l'assurance maladie qui tourne le dos aux fondements de la Sécurité sociale. La CSG représente 25 % des recettes de l'assurance maladie, son niveau est devenu énorme : 128 milliards d'euros, 1,7 fois supérieur à l'impôt sur le revenu. Les revendications ci-dessus permettraient d'inverser la tendance à la fiscalisation, en réaugmentant le poids des cotisations dans le financement de la Sécurité sociale. Le SNES-FSU propose par ailleurs que la CSG sur les revenus d'activité soit requalifiée en cotisation sociale.

Le financement du « 100 % Sécu » des soins prescrits ne peut être envisagé « toutes choses égales par ailleurs ». Il doit être articulé avec une refonte du système de santé qui tourne le dos à la marchandisation actuelle : remettre en cause les dogmes de la médecine libérale, revoir le mode de gestion des hôpitaux et en finir vraiment avec la tarification à l'acte, s'attaquer



Assurer l'égalité salariale homme-femme = + 10 Milliards

aux profits de l'industrie pharmaceutique par la création d'un service public du médicament, avoir une politique audacieuse de prévention...

Autant dire que le « 100 % Sécu » des soins prescrits se heurte à de multiples obstacles, il s'agit bien d'un combat. ❖

POUR NE PAS CONCLURE

Pour un réel droit à la santé, l'urgence de réformes en profondeur

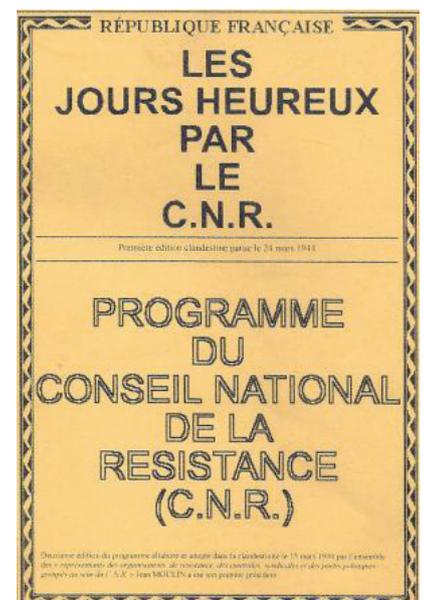
Accès à la santé pour toutes et tous: c'est possible !

Ce dossier rappelle les inégalités fondamentales de l'accès aux soins, notamment pour les retraité·es, et le caractère éminemment politique de la santé. Notre système est à bout de souffle, la santé est devenue une marchandise et le néolibéralisme cherche à imposer sa doxa en attaquant en particulier notre système de Protection sociale.

REVENIR AUX PRINCIPES ET LES FAIRE VIVRE

Il nous faut revenir aux fondamentaux et au programme du Conseil national de la Résistance pour assurer un plan complet de Sécurité sociale, « visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail ». Ces principes sont toujours d'actualité et leur effectivité implique d'organiser une politique de protection et de distribution, c'est-à-dire une véritable politique d'organisation d'une société juste, solidaire et émancipée. La reconquête de la Sécurité sociale est urgente. De fait, l'accès aux soins pour toutes et tous suppose des services publics sur tout le territoire, une juste répartition de la médecine de ville (généralistes et spécialistes) et un réseau adapté d'établissements (hôpitaux publics, EHPAD, centres de santé...), la fin des complémentaires injustes et onéreuses. Le médicament est un bien commun et, à ce titre, il est indispensable de créer un pôle public de médicaments assurant l'égalité d'accès sur tout le territoire.

Le SNES-FSU rappelle avec force que seule la prise en charge à 100 % des soins prescrits est en capacité de répondre aux objectifs du droit à la santé pour toutes et tous. ❖



Revenir aux fondamentaux pour un plan complet de Sécurité sociale

INFORMATIONS PRATIQUES

DANS LE RESPECT DE SES CAPACITÉS D'AUTONOMIE

Protéger une personne vulnérable

Toute personne hospitalisée, atteinte d'inaptitude ou en perte d'autonomie peut avoir besoin d'être assistée pour réaliser tout ou partie des actes de sa vie civile. Si devenir vulnérable n'est pas une fatalité, il vaut mieux anticiper les difficultés pour soi-même ou pour l'un de ses proches.

Une personne hospitalisée ou résidant dans un EHPAD peut par exemple désigner une personne de confiance pour être accompagnée lors de ses entretiens médicaux. Toute personne peut aussi signer une procuration pour permettre à quelqu'un de confiance d'effectuer certains actes (à préciser) en son nom et à sa place. Elle peut également signer chez le notaire un « mandat de protection future » qui ne prendra effet que le jour où elle ne sera plus en état (physique ou mental) de s'occuper seule de ses affaires. Dans tous les cas, la loi encadrant la protection juridique des majeurs vulnérables affirme le respect de l'autonomie des personnes protégées.

PLUSIEURS MESURES PERMETTENT EN OUTRE DE PROTÉGER UNE PERSONNE DONT LA VULNÉRABILITÉ EST AVÉRÉE

L'**habilitation familiale** (formulaire Cerfa n° 15891*03) permet aux ascendants, descendants, frères ou sœurs, conjoints... de représenter ou d'assister un parent qui n'est plus en capacité d'assurer seul ses intérêts en raison d'une altération – médicalement constatée – de ses facultés physiques ou mentales. En cas d'habilitation multiple, le juge des contentieux de la protection détermine les missions de chacun.e. L'habilitation peut être générale ou limitée mais ne couvre pas les actes en opposition d'intérêts avec la personne à protéger (comme l'acquisition d'un bien lui appartenant).

L'**habilitation entre époux** permet à la conjointe ou au conjoint non vulnérable d'effectuer les actes nécessitant l'accord des deux époux comme la vente d'un bien commun ou des actes concernant les biens propres de l'épouse ou de l'époux vulnérable. Là encore, l'habilitation peut être générale ou restreinte à certains actes (formulaire Cerfa n° 15734*03).

La **sauvegarde de justice** est une mesure de protection de courte durée dans l'attente du rétablissement de la personne protégée (altération temporaire de ses facultés) ou de la mise en place d'une mesure de protection plus contraignante comme la curatelle ou la tutelle (altération durable de ses facultés mentales). La sauvegarde de justice peut être médicale ou judiciaire. Le juge choisit en priorité le mandataire spécial de la personne parmi les proches de la personne à protéger.

La **curatelle** (d'une durée de cinq ans, renouvelable) permet d'assister les personnes souffrant d'une altération modérée de leurs facultés, de les conseiller ou de les contrôler dans la réalisation des actes de la vie courante tout en leur laissant une certaine autonomie. Elle peut être « simple » ou « renforcée » (gestion du compte bancaire, règlement des factures...). Le curateur est désigné par le juge parmi les proches de la personne à protéger.

BULLETIN DE PENSION

Où le trouver ?

Le bulletin de pension est dématérialisé. Pour y accéder, aller sur le site de la direction générale des dépenses publiques <https://retraitesdeletat.gouv.fr/>, créer puis accéder à son espace personnel sécurisé ENSAP (espace numérique sécurisé de l'agent public : <https://ensap.gouv.fr>) avec son numéro de Sécurité sociale et un mot de passe.



© dalaprod / AdobeStock.com

Être assisté-e dans les actes de la vie civile

La **tutelle** (également d'une durée de cinq ans, renouvelable) protège les personnes les plus vulnérables (atteintes d'Alzheimer...) qui ne peuvent plus gérer seules leur patrimoine ou qui ont besoin d'être représentées de manière continue dans les actes de la vie civile. Assistée systématiquement par son tuteur pour tous les actes de la vie quotidienne, la personne protégée est privée de sa capacité juridique (sa signature n'a plus de valeur). ❖

Monique Daune

Pour plus d'informations :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie-s-informer-et-anticiper/les-mesures-de-protection/quelles-sont-les-differentes-mesures-de-protection>

L'ARBRE

Un végétal à découvrir, à protéger

L'arbre, la forêt, le bois se retrouvent au cœur des sujets de société. Les écosystèmes forestiers sont essentiels à la vie, ils constituent un réservoir exceptionnel de biodiversité, un élément irremplaçable du paysage. Ils offrent un large éventail de services et de biens. Et ils jouent aussi un rôle essentiel pour la santé physique et mentale de chacun-e.

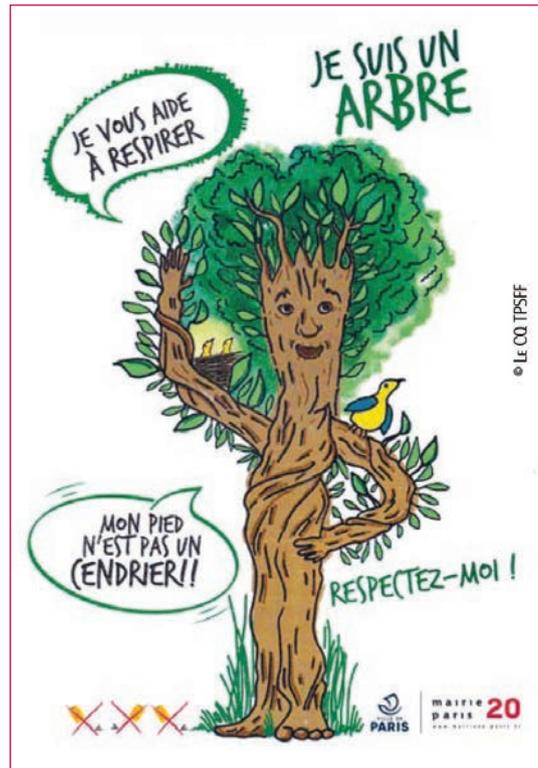
L'apparition de l'arbre et la diversification de ses espèces est le résultat d'un long parcours. Son histoire remonte à plus d'un milliard d'années. L'arbre a donc existé bien avant l'humanité. C'est un des éléments structurants fondamentaux pour comprendre la création de ce monde d'abord végétal, animal puis humain.

SA VIE

Dans le contexte où il vit, l'arbre n'est jamais isolé. Il cohabite et compose avec son entourage par de multiples modes de communication et d'actions. Dans cette vie interne, l'arbre contribue naturellement à la régénérescence de la forêt dans une dimension de biodiversité où chaque espèce vivante a sa place. Sans les plantes et en tout premier lieu les arbres : pas de captation solaire et de CO₂, pas de libération d'oxygène, pas de mélange, pas de diversité minérale, pas de vie animale. Les arbres absorbent le carbone de l'air, qu'ils transforment en liquide introduit dans le sol par les racines. Ils captent l'eau du sol pour la transformer en vapeur qui par évapotranspiration forment les nuages et stimulent les précipitations. Et selon des études scientifiques, l'arbre, les plantes sont dotés d'étonnantes capacités, que certains chercheurs qualifient de forme d'intelligence en capacité de résoudre des problèmes de nature existentielle. Cela implique une existence pensée et adaptée en matière d'alimentation, d'environnement, de cohabitation et des capacités que les scientifiques identifient comme des formes d'intelligence pouvant résoudre des problèmes.

SES INFLUENCES

L'arbre est donc partout et chaque culture, chaque religion l'ont associé à des divinités en lui attribuant des pouvoirs, une autorité et un rôle moteur dans de nombreux mythes. Il est présent dans l'imaginaire de l'espèce humaine mais aussi dans sa réalité. La présence de l'arbre s'est progressivement imposée comme sujet scientifique au Moyen-Âge, ce qui a donné



naissance à la botanique. Dans le même temps, l'arbre deviendra un voyageur et traversera les mers pour conquérir de nouveaux continents. Les arbres à épices produisant le poivre, le piment, le safran, le cumin ont été les premières espèces implantées et cultivées en France.

SA POPULARITÉ

La popularité de l'arbre s'est aussi installée dans les traditions populaires pour exprimer des temps forts de l'histoire individuelle, collective, nationale, internationale. Cette expression par l'arbre a souvent pris la forme de symboles qui ont de fait immortalisé de grands moments historiques. Le pommier de Newton nous rappelle ses recherches qui lui ont permis de concevoir la théorie de la gravitation, le chêne de Robin des Bois aura servi de refuge au plus célèbre des hors la loi, 60 000 arbres de la Liberté ont été plantés dans tout le pays en 1794, symboles de la Révolution. Et il y a tous ces arbres plantés pour commémorer un événement, une naissance, un jumelage, ou la paix...

SON DEVENIR

Aujourd'hui, la moitié des forêts tropicales a été détruite. Plus de 72 millions d'hectares de couverture végétale ont disparu en Amazonie entre 1985 et 2018. On estime que 17 % des forêts tropicales humides ont disparu ces trente dernières années au profit de l'agriculture ou d'autres utilisations des terres. Et 10 % de forêts restantes sont dégradées par l'exploitation du bois, des feux de forêt et des tempêtes. Ces constats sont à mettre en relation avec le contexte politico-économique en action sur notre planète. Dans ce cadre, l'arbre est devenu depuis plusieurs siècles un produit, un facteur d'enrichissement financier mais aussi la victime d'un monde sous l'emprise d'un climat de plus en plus contre productif.

Il y a donc urgence de réagir et d'agir pour protéger les arbres, favoriser leur développement, conditions premières pour la sauvegarde de l'humanité et de la planète. ♦

Gérard Blancheteau

*Après de mon arbre, je vivais heureux
J'aurais jamais dû le quitter des yeux
Après de mon arbre, je vivais heureux
J'aurais jamais dû méloigner de mon arbre*

Après de mon arbre,
Georges Brassens:

En complément, quelques ouvrages :

- *La vie secrète des arbres*, Peter Wohlleben et Corinne Tresca (Poche 2023)
- *Les arbres, entre visible et invisible*, Ernst Zürcher (Actes Sud 2016)
- *Le journal intime d'un arbre*, Didier Van Cauwelaert (Michel Lafon 2011)
- *Voyage au pays des arbres*, J.-M.-G. Le Clézio (conte, Gallimard Jeunesse, 1978)
- *La vie des arbres*, Francis Hallé (Bayard 2019)
- *La douceur de l'ombre l'arbre, source d'émotions, de l'Antiquité à nos jours*, Alain Corbin (Flammarion, Champs histoire, 2013)

LOISIRS CULTURE

DE L'EMPIRE AUSTRO-HONGROIS AU XXI^E SIÈCLE

Vienne, capitale prestigieuse

La ville a attiré depuis le XVIII^e siècle tant d'intellectuels, d'artistes, de créateurs qu'elle s'est imposée en musique, en littérature, en art... Visiter Vienne oblige à garder l'esprit en alerte et à s'émerveiller de ce foisonnement – sans toutefois occulter les heures sombres.



Le pavillon de la Sécession

© DR

Vert paraît le Danube, même si la valse le dit bleu, verts les alentours de forêts et de vignes, verts aussi les jardins et parcs (dont le célèbre Prater). La ville s'enorgueillit de son eau pure des Alpes, de son respect de la nature. Elle offre aussi à profusion palais, églises baroques, châteaux, musées : la Hofburg et le quartier des musées vous entraînent de Bruegel l'Ancien (Chasseurs dans la neige) à Bosch, de Caravage à Velasquez, du trésor impérial au musée de Sissi ou à la coupole de la bibliothèque... Dans les rues, on lève les yeux vers les ornements des palais, les enseignes des célèbres cafés de Vienne où surgit le souvenir de Zweig ou de Freud. Et la musique est présente partout, des églises aux opéras (Staats ou Volksoper), aux salles de concert : on écoute Beethoven, Mozart, Mahler, Schönberg et inévitablement les valse de Strauss... Restent encore le Belvédère ou Schönbrunn, incontournables...

Mais à Vienne on trouve aussi des lieux inattendus comme le village de logements sociaux Hundertwasser, qui allie couleurs et nature. Une semaine n'épuise pas les trésors de la ville.

VIENNE, AU TEMPS DE SON RAYONNEMENT

Au tournant du XX^e siècle, Vienne vit une effervescence de créations à la fois artistiques, littéraires, scientifiques en rupture avec les conventions et l'idéologie du temps. En 1897, 19 artistes fondent la Sécession emmenée par Klimt et bousculent les arts plastiques avec pour devise « *À chaque époque son art, à l'art sa liberté* ». Le mouvement réunira Beaux-Arts et Arts appliqués, révolutionnant architecture et mobilier. Pour les peintres, vie, sexualité et mort sont liés. Schiele et Kokoschka s'inscriront dans cette lignée ouvrant la porte à l'expressionnisme. Le monde végétal, « Ver sacrum », présent chez Klimt, se retrouve dans les immeubles construits par Otto Wagner, dans le mobilier et les arts appliqués de Moser et Hoffmann, figures de proue du « Jugendstil ».

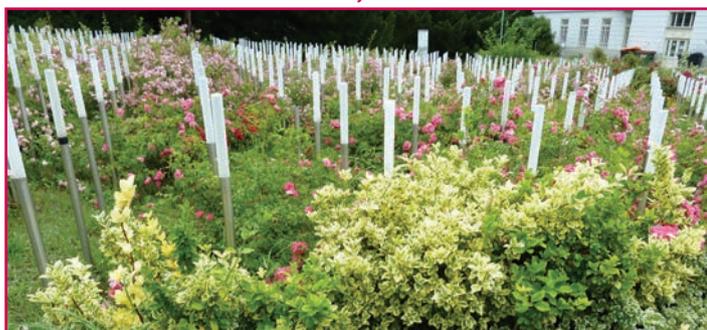
En musique apparaissent de nouvelles formes de composition avec Schönberg et Mahler.



Les jeunes filles, Gustav Klimt

© DR

Le jardin du souvenir du Steinhof



© DR



La Judenplatz, le monument aux victimes de la Shoah devant le musée juif.

© DR

C'est peu dire que Freud, présent à Vienne pendant 50 ans, révolutionna les sciences humaines. Sur le plan idéologique, il y eut un « austro-marxisme » avec Adler, Bauer et Hilferding, et c'est à Vienne que Théodore Herzl fonda le mouvement sioniste en 1897.

Au temps de Vienne la Rouge (1920-1934), socialistes et sociaux-démocrates mènent une politique en faveur des classes populaires. Alliant esthétique, nature et fonctionnalité, 63 000 logements ouvriers sont construits par un élève d'Otto Wagner ainsi que des équipements sociaux et culturels (immeubles du Karl Marx Hof).

Si, pour E. M. Cioran, « en Europe, le bonheur finit à Vienne », pour S. Zweig, témoin éminent de son siècle, mort en 1942, l'Europe vécut une véritable apocalypse : « Né en 1881 dans un grand et puissant empire [...], j'ai été le témoin de la plus effroyable défaite de la raison [...], cette pestilence des pestilences, le nationalisme, a empoisonné la fleur de notre culture européenne ».

« VIENNE LA BRUNE », LES JOURS SOMBRES

Sur la Judenplatz, où se trouvait le premier ghetto détruit par un pogrom en 1421, s'élève depuis 2000 un monument dédié aux 65 000 victimes de la Shoah, bloc noir figurant une bibliothèque close : seules les tranches de livres scellés sont apparentes, bloquant toute lecture, toute transmission de connaissances.

L'Autriche a tardé à assumer les périodes sombres de son histoire qui culminent avec l'Anschluss. Avec Hitler, plusieurs des hauts responsables nazis seront autrichiens (Kaltenbrunner, Brunner, Eichmann, Göth...). Ils expérimentent et anticipent : camp de Mauthausen dès 1938, chambre à gaz pour malades mentaux (1938)*, destructions et arrestations de la Nuit de cristal, déportation de Juifs en Pologne en 1939. Les nazis contraignent les Juifs au départ : 117 000 quittent l'Autriche entre 1938 et 1940. À partir d'octobre 1941, les déportations et les exécutions s'intensifient. Dès novembre 1942, il ne reste qu'environ 7 000 Juifs à Vienne.

La communauté juive avait prospéré dans la société viennoise depuis l'édit de tolérance de 1782 et l'émancipation accordée en 1867. Elle avait donné à Vienne quelques-uns de ses plus remarquables écrivains ou musiciens, entre autres créateurs. Elle n'est pas à ce jour revenue.

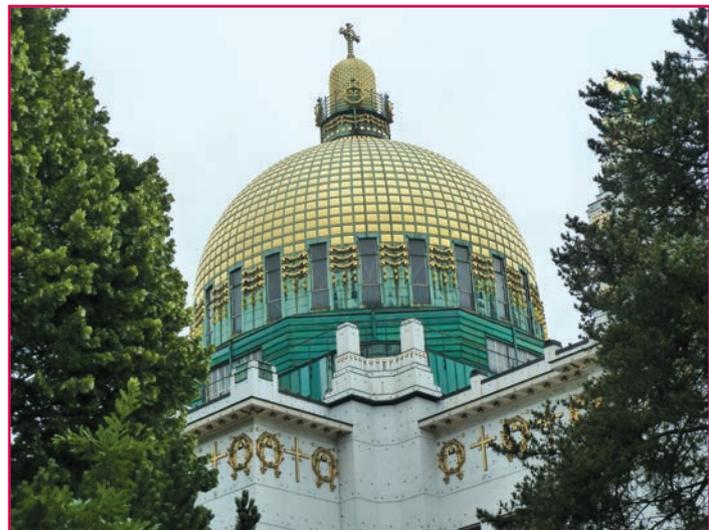
Les Alliés se partagent la ville jusqu'en 1955 où l'indépendance est accordée à l'Autriche et où elle décide sa neutralité. L'ONU y installe plusieurs institutions (UNOCITY).

Mais en Europe, le ventre est encore fécond... ❖

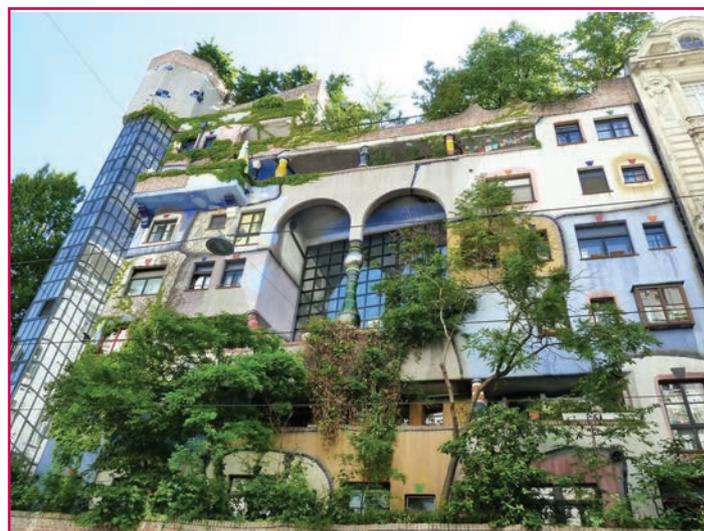
Georges Bouchart et Michèle Olivain

* Un jardin de roses dans l'hôpital psychiatrique du Steinhof rappelle le souvenir des malades et enfants tués.

Otto Wagner, l'église de l'hôpital psychiatrique



© DR



© DR

Le village Hundertwasser



© DR

Le Karl-Marx-Hof, situé dans le quartier de Heiligenstadt, est un ensemble de logements sociaux d'un kilomètre de long.



© DR

Chasseurs dans la neige (détail), Brueghel l'Ancien (1565)



© DR

UN OUVRAGE QUI INTERPELLE

« *La Dignité, un autre nom de la personne humaine* »

Cynthia Fleury, philosophe et psychanalyste, éclaire par l'ensemble de ses travaux depuis 2000 les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de notre société. C'est en partant de l'expérience quotidienne des invisibles, des oublié-es que pourront être fortifiés l'État de droit et la démocratie et un véritable contrat social reconstruit.

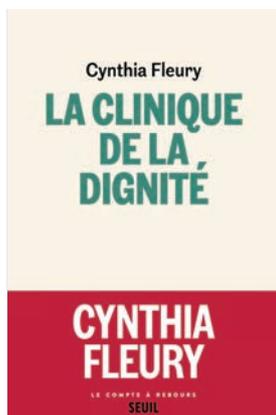
Dans son dernier essai *La clinique de la dignité*, Cynthia Fleury dresse le diagnostic d'une société marquée par les atteintes à la dignité notamment à l'égard des plus vulnérables. Elle préconise le soin qui correspond pour elle à un « *bien commun* ».

CETTE MODERNITÉ QUI CRÉE DE L'INDIGNITÉ

Cynthia Fleury considère que notre modernité produit un risque systémique de vie indigne. Nous sommes, dit-elle, dans le temps où la dignité est une exigence démocratique alors qu'elle n'a jamais été autant mise à mal. C'est évidemment à travers les nombreux mouvements (des Printemps arabes à Black Lives Matter en passant par les Gilets jaunes et #metoo) et les débats de société (discriminations, travail, condition animale,...) que l'impératif de dignité s'est imposé.

LES LIEUX DE L'INDIGNITÉ

Les différentes crises créent de l'insécurité et développent du ressentiment dans la population. Naît la peur d'être maltraité-e à l'hôpital ou à l'EHPAD, rejeté-e à la frontière, expulsé-e de son logement ou de son camp de fortune, bousculé-e par les forces de l'ordre. D'autres ne peuvent plus exercer



leur métier. On détricote le fonctionnement de nos services publics. Les soignant-es, les enseignant-es, les gardiens et gardiennes de prison... sont conduit-es par manque de moyens et de temps à provoquer des situations indignes*. C'est ce qu'elle appelle « les pathologies du manque de dignité » où les individus confrontés au « sale » boulot intègrent ces situations d'indignité.

LA DIGNITÉ POUR CRÉER DU COMMUN

S'impose donc pour elle une politique de la dignité c'est-à-dire un mouvement collectif pour créer des occasions de solidarités et de soins des uns et des autres. Cela implique une éducation à la coopération et aux liens de réciprocité au lieu de l'esprit de concurrence généralisée dans la société.

Mais, selon elle, il y a un passage obligé : c'est en partant de l'expérience quotidienne des plus vulnérables qu'on pourra réhabiliter la dignité comme valeur universelle et reconstruire un véritable contrat social en créant des relations et des conditions de vie plus dignes pour toutes et tous. ❖

Dominique Balducci

* Dans une deuxième partie de cet ouvrage quatre auteurs illustrent l'analyse de Cynthia Fleury par des cas concrets auxquels ils sont confrontés quotidiennement.

IMMIGRATION

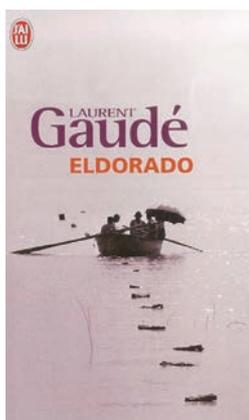
Dignité bafouée

Des romans, récits, bandes dessinées ou films rendent sensibles les drames que vivent migrantes et migrants depuis leur pays d'origine jusqu'aux terres dites d'accueil. Dans ce contexte politique où leurs droits humains sont remis en cause, il est important de suivre le vécu, le ressenti des héros et héroïnes emblématiques du sort de toutes et tous.

Toujours d'actualité, *Eldorado* de Laurent Gaudé retrace l'itinéraire d'Africains qui tentent de gagner clandestinement l'Europe au péril de leurs vies. L'histoire est vue des deux côtés, celui du commandant Salvatore Piracci qui travaille au début à la surveillance des frontières maritimes, ceux d'une femme qu'il a sauvée, et d'un jeune émigrant soudanais, Soleïman qui le confond avec une ombre de Massambalo, c'est-à-dire le messager d'une divinité veillant sur les voyageurs en leur portant chance.

Les lieux qui jalonnent le roman, les histoires vécues par chacun trouvent toujours écho dans l'actualité :

- Lampedusa et les gardes côtes italiens qui sauvent mais aussi qui livrent les clandestins,
- Ceuta et ses murs de barbelés pour empêcher le passage en Europe,
- Les passeurs qui exploitent et trahissent leurs passagers, hommes, femmes et enfants, exploités et maltraités durant leur trajet, dont un grand nombre trouvera la mort en Méditerranée,



■ les conditions d'accueil en Italie, en Espagne et dans tout l'espace européen...

Elles et ils abandonnent leur pays, leur identité dans l'espoir d'un meilleur futur et en s'éloignant de leur culture. Au bout du voyage, pour la plupart, elles et ils affrontent la désillusion et l'effondrement de leurs rêves, et un parcours indigne dans des sociétés aveuglées par une exigence de sécurité au mépris de la solidarité et du respect des droits humains.

C'est un roman d'exil et d'espoir malgré les drames, de remise en cause des certitudes, à lire ou relire. ❖

Michèle Olivain

Quelques titres :

- Laurent Gaudé *Salina les trois exils*, Actes Sud, 2018
- Sorj Chalandon *Le quatrième mur*, Grasset, 2013
- Tahar Ben Jelloun *Partir*, Folio, 2007
- Margaret Mazzantini *La mer, le matin*, 10/18, 2014

LE SYSTÈME DE RETRAITE EN SUÈDE

Un système « juste » et « consensuel » ?

Le système de retraite suédois est présenté comme un modèle de l'État Providence mais les Suédois-es aujourd'hui déchantent.

UN SYSTÈME PAR RÉPARTITION QUI ASSOCIE DE LA CAPITALISATION

Il est organisé autour de trois piliers depuis 1973 :

- le premier est le régime de base (60 %), une combinaison de répartition et de capitalisation ;
- le deuxième est le complément employeur administré par les conventions collectives (20 à 30 %) reposant sur les fonds de pension mais tous les salarié-es n'en bénéficient pas ;
- le troisième est un complément personnel sous la forme d'épargne (5 %).

UNE RÉFORME PAR POINTS EN 1994

C'est depuis cette date un régime par répartition à « compte notionnel » : les cotisations prélevées au cours de la carrière financent les pensions mais s'accumulent aussi sur un « compte virtuel », tenant compte à la fois des cotisations versées et de l'espérance de vie. Cette réforme avait pour objectif d'équilibrer le financement tout en incitant les Suédois dont l'espérance de vie augmentait à partir le plus tard possible pour obtenir une pension décente. Mais on le verra, cet objectif est loin d'être atteint. La proportion des personnes qui liquident avant 65 ans est en forte croissance et dépasse largement la part des retraité-es après 65 ans dans ce pays qui était réputé pour maintenir les seniors en emploi. L'ensemble de la classe politique a soutenu cette réforme et le temps long de négociations a servi à gommer les aspects les plus négatifs pour arriver à un consensus « néo-libéral ». C'est une réforme par points qu'a voulu imposer Macron en 2019 au nom de la justice et de l'égalité et qu'il a dû remiser au moment du COVID.

AUJOURD'HUI, QUEL EST LE BILAN ?

Selon une enquête de la Caisse des pensions suédoises réalisée en 2019, 72 % des hommes et 92 % des femmes à la retraite ont subi une baisse de leur pension. On constate un double mouvement : l'abaissement du régime de base au profit des régimes complémentaires et la diminution globale du niveau des pensions. Parallèlement les conditions du taux plein se sont

durcies avec l'augmentation de l'âge (passage de 64 ans à 67 ans) et du nombre d'annuités (47 ans). Les années d'étude sont prises en compte mais il n'existe pas de pension de réversion. L'âge minimum qui correspond à notre âge légal fixé initialement à 61 ans est passé progressivement à 62, puis 63 ans et atteindra 64 ans en 2026. Cette situation conjuguée à la forte inflation et aux rendements médiocres de certains fonds de pension a contribué à la paupérisation d'une partie des retraité-es, notamment les femmes et les salarié-es précaires.

DANS CE PAYS LEADER DU FÉMINISME, LES FEMMES LES PLUS PÉNALISÉES

Le femmes ont les retraites les plus basses parce qu'elles ont les salaires les plus bas et parce qu'elles cessent de travailler pour garder les enfants ou travaillent à mi-temps. Elle gagnent 642 euros de moins que les hommes selon l'Agence nationale des retraites et sont pour la moitié d'entre elles sous le seuil de pauvreté. D'ailleurs c'est depuis 2014 que « la Patrouille des vieilles dames » manifeste tous les jeudis aux beaux jours en face du Parlement. Selon une de ses cofondatrices Birgitta Sevefjord : « C'est un système qui privilégie les hommes, en bonne santé, éduqués, ayant de hauts salaires et capables de travailler au moins 40 ans »*.

Tout est dit ! ❖

Dominique Balducci

* https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/02/18/le-systeme-suedois-des-retraites-sous-le-feu-des-critiques_6070386_3234.html

Quelques chiffres (source : Eurostat 2021)

- Population : 10,42 millions d'habitants
- Les + de 65 ans : 20,3 % (21 % en France)
- PIB / habitant : 58 260 euros
- Taux de croissance : 2,02 % (en 2022)
- Taux de pauvreté de la population : 15 %
- Taux de pauvreté des plus de 65 ans : 14,7 %, 2 fois plus important qu'en France
- Espérance de vie femme : 84,1 ans ; homme : 79,6 ans
- Taux de fécondité : 1,66 enfant par femme

PORTRAIT

ERNEST PIGNON-ERNEST

« *Ma palette, ce sont les lieux et leur histoire.* »

Précurseur de l'art urbain, graphiste exceptionnel, le dessinateur a choisi la rue et les lieux publics pour y inscrire des images, des corps grandeur nature « pour dire l'histoire humaine, ce qu'on inflige aux hommes ».



© Alain D. Amiel

Ernest Pignon-Ernest

« *Des images pour poser des questions, troubler la perception* »

Né à Nice en 1942, Ernest Pignon-Ernest a choisi de témoigner de l'histoire des êtres humains et de son temps de manière unique. Il conçoit ses dessins pour la rue, son lieu d'exposition, où il marche pour « rencontrer un lieu », en pensant, dit-il, « au face-à-face que je vais provoquer entre les gens et mon image ».

UNE MAÎTRISE TECHNIQUE RARE ET DES ŒUVRES IN SITU

Ernest Pignon-Ernest dessine ses personnages grandeur nature, au fusain puis à la pierre noire, comme le faisaient Raphaël ou Michel-Ange pour leurs cartons préparatoires.

Il use, pour modeler lignes et formes, d'une gomme crantée. Les clairs obscurs influencés par le Caravage saisissent le regard. Les images sont ensuite sérigraphiées sur du papier journal, chutes vierges de rouleaux d'imprimerie, puis collées à l'emplacement choisi, symboliques de son histoire, révélatrices d'un fait passé, historique ou littéraire.

L'artiste revendique un travail totalement libre, poétique, « politique par ce qu'il révèle mais sans slogan ni mot d'ordre ».

MÉMOIRE ET PRISE DE CONSCIENCE

En exposant ses dessins fragiles au dehors, Ernest Pignon-Ernest interpelle le passant, il rend visible le passé à hauteur humaine, mais vient l'oubli, la disparition : les œuvres exposées vouées à s'effacer, s'effritent, se dissolvent. Et pourtant, l'interpellation reste : témoigner, faire renaître la mémoire, créer un choc esthétique et émotionnel permet de résister au passage du temps.

Les sujets que choisit Ernest Pignon-Ernest disent les injustices, les souffrances, les angoisses dont sont victimes les êtres humains mais aussi les résistances, la force de la poésie, de la littérature.

Ces images éveillent les consciences pour inciter à une action sur le présent.

DES CORPS POUR MONTRER LES MARTYRS DE NOTRE ÉPOQUE

Ernest Pignon-Ernest dénonce la barbarie qui a conduit aux morts de la Commune de Paris ou à ceux de Charonne, avec ses gisants foulés aux pieds sur les marches. À Naples, les victimes de la peste surgissent de recoins, de soupiraux, empiètent sur le trottoir. À Soweto, les morts de l'apartheid, les malades du sida se matérialisent dans la rue. Le parcours algérois de Maurice Audin stigmatise la guerre d'Algérie. Et d'autres encore...

Des écrivains, des poètes incarnent les engagements et drames des temps passés et présents. L'artiste colle l'image de Gérard de Nerval près de l'endroit où il s'est suicidé, celle de Robert Desnos dans la rue de Rivoli (allusion à *La liberté ou l'amour*), le corps d'Antonin Artaud à l'hôpital d'Ivry de dos, « vertèbres transpercées par le clou de la douleur ».

Rimbaud surgit à Paris comme à Charleville, errant contemporain toujours jeune. L'effigie de Neruda rejoint Santiago du Chili, le poète palestinien Mahmoud Darwich est ramené d'exil dans sa ville de Ramallah, sur le mur de séparation ou à Gaza.

Jean Genet, sur les docks de Brest en 2006, apparaît soulevé par deux jeunes hommes, évocation de son roman *Querelle de Brest*.

Pasolini, comme dans la Pieta de Michel-Ange, tient dans ses bras son propre corps supplicié. Il revient en icône sur les lieux où il a vécu, du Trastevere à la plage d'Ostia où il fut assassiné, à Naples ou Matera...

Si l'intervention dans l'espace public est vouée à disparaître, le choc qu'elle a créée, les photos, vidéos, comme les dessins préparatoires et les esquisses restituent la force et le sens du dessin de l'artiste. Un éveil de conscience, une leçon politique à tirer par soi-même. ♦

Michèle Olivain

Silhouettes de poètes et de résistants

Ont surgi aussi des murs : Verlaine, Lorca, René Char, Baudelaire, Apollinaire, Cendrars, Maiakovski, Eluard, Aragon, Michaux, Hikmet...

Et encore Germaine Tillon, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Pierre Brossolette, Jean Zay, et Manoukian...